

SOMMAIRE

	<u>PAGES</u>
LES MOMENTS FORTS DU SMEAG	5
L'ÉDITO DU PRÉSIDENT	7
PRÉSENTATION DES ACTIONS DU SMEAG	9
Gérer la ressource en eau	11
Participer à la gestion des territoires	21
Garantir la qualité des milieux naturels pour préserver les fonctions d'une Garonne vivante	37
Vivre avec les crues	47
Favoriser les échanges d'expériences et les bonnes pratiques	51
VIE ET FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE	65
Les ressources humaines	67
Les budgets du Syndicat	71

LES MOMENTS FORTS DU SMEAG

Révision des statuts

Par délibération du 24 novembre 2016, l'Assemblée délibérante du SMEAG a approuvé ses nouveaux statuts et, plus particulièrement, la représentativité des membres de la collectivité en fonction de nouvelles clés de répartitions financières. Elle a aussi entériné l'hôtel du Conseil Départemental du Lot et Garonne, à Agen, comme lieu des réunions du Comité Syndical.

Redevance de gestion d'étiage

Malgré les méthodes parfois violentes utilisées contre le SMEAG par une minorité d'agriculteurs, le SMEAG a souhaité poursuivre le dialogue. Conscients des difficultés économiques de ce secteur et en lien avec les acteurs concernés, les élus ont proposé des ajustements au dispositif qui répondent aux inquiétudes du monde agricole sans mettre en péril la gestion de soutien d'étiage, et ce, conformément aux échanges qui ont eu lieu à deux reprises : lors de la réunion du 24 juin 2016 entre les représentants agricoles et le Préfet coordonnateur de bassin et lors de la réunion du 29 septembre 2016 entre le Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne et la profession agricole auxquelles le SMEAG était présent.

Révision du PGE Garonne-Ariège

Le PGE révisé doit contribuer à la déclinaison du Sdage 2016-2021 pour l'atteinte du bon état de la Garonne.

Le document d'état des lieux a été actualisé pour tenir compte de l'évolution du contexte entre 2012 à 2016. Il marque la fin des phases 1 et 2 et la relance de la phase 3 de la révision : la construction collective et la comparaison des scénarios possibles pour le futur 2017-2026.

L'accent est mis sur la concertation visant l'appropriation du PGE par les acteurs et les instances de suivi, au moment de la révision, mais aussi lors de sa mise en œuvre.

http://www.SMEAG.fr/plan-de-gestion-detiage-garonne-ariege.html

Nouveau directeur général des services

En novembre 2016, arrivée d'un nouveau Directeur général des services. Le poste a été confié à Jean-Michel Cardon, ingénieur en chef hors classe, qui succède à Sylvie ROCQ.

Depuis juin 2013, Jean-Michel Cardon occupait les fonctions de Chef du département Action Territoriale, au sein de la DCUAT, à l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) à la Direction de Vincennes.

<u>L'observatoire Garonne – première année d'existence</u>

L'observatoire Garonne, mis en ligne en Octobre 2015, est rentré dans sa première année d'exploitation. Cet outil de partage et de connaissance a pour mission de rendre l'information technique sur la Garonne la plus accessible possible. L'Observatoire s'est également enrichit d'une boîte à outils développée par le groupe de travail "bonnes pratiques" Sudeau 2 et présentée lors du séminaire des 4 & 5 novembre 2016 en Espagne. Cette plateforme permet de valoriser les actions exemplaires réalisées sur la Garonne.

Pour en savoir plus : www.toolbox-sudeau2.eu

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

2016 a été, comme 2015, une année d'adaptation et de changement des pratiques de travail au sens large.

Nous nous efforçons de renforcer l'efficacité de nos actions par plus de transversalité, plus de dialogue, d'écoute de nos membres, de nos partenaires, par l'évaluation de nos actions. Nous continuons à travailler à l'évolution de nos statuts et à l'ouverture de notre gouvernance en concertation avec nos collectivités membres, l'État et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Par ailleurs, je souhaite souligner la qualité de l'engagement des agents dans l'exécution des missions qui sont confiées au Syndicat Mixte.

Enfin, pour suivre au plus près l'activité du SMEAG, je vous encourage à consulter régulièrement le site internet institutionnel www.smeag.fr.

Vous pourrez notamment accéder à l'observatoire Garonne sur notre site Ressources <u>www.lagaronne.com</u> afin de suivre une cinquantaine d'indicateurs notamment sur le repeuplement piscicole et la sévérité des étiages...

Je vous souhaite à toutes et à tous une agréable lecture de ce rapport d'activité 2016.

Le Président du SMEAG Hervé GILLÉ



PRÉSENTATION DES ACTIONS 2016

GÉRER LA RESSOURCE EN EAU



PGE Garonne-Ariège : Bilan de la Campagne de soutien d'étiage 2016

Objectifs poursuivis

Rappel: Les réalimentations en soutien d'étiage constituent une mission de service public déclarée d'intérêt général (DIG) par arrêté inter préfectoral du 3 mars 2014. Elles visent, en période de faible débit d'été et d'automne, à maintenir un niveau d'eau suffisant pour éviter la détérioration des conditions de bon fonctionnement des milieux aquatiques et limiter les conflits d'usagers autour de la ressource en eau du fleuve et de ses canaux.



Le dispositif de soutien d'étiage mis en œuvre a pour objectif :

- De viser au respect des débits d'objectif d'étiage (DOE) fixés par le Sdage aux points nodaux de Valentine, Marquefave, Portet-sur-Garonne, Verdun-sur-Garonne, Lamagistère et Tonneins,
- À défaut de pouvoir satisfaire les DOE listés ci-dessus : limiter le nombre de jours de défaillance sous les seuils de restriction fixés par l'arrêté cadre interdépartemental portant définition du plan d'actions sécheresse du sous-bassin de la Garonne,
- De garantir un débit moyen journalier au point nodal de Tonneins supérieur à 60 m³/s [débit de crise (DCR)] pour limiter les périodes de désoxygénation de l'eau en estuaire.

Description de l'action

Il s'agit de préparer, mettre en œuvre du 1^{er} juin au 31 octobre, faire le bilan et d'évaluer les opérations de soutien d'étiage du fleuve réalisées dans le cadre du Plan de gestion d'étiage (PGE) Garonne-Ariège et des contrats de coopération pluriannuelle intervenus avec le préfet coordonnateur du sous-bassin de la Garonne, l'Agence de l'eau et les gestionnaires de réserves conventionnées pour la période 2013-2018.

Il s'agit de renseigner annuellement les indicateurs de contexte, de suivi et de résultats de l'action, via les tableaux de bord du PGE. Un comité de gestion coprésidé par le représentant de l'État et le SMEAG fixe la stratégie annuelle des réalimentations, ajuste les objectifs poursuivis et valide le bilan des opérations. Ce bilan est porté devant la Commission réglementaire des usagers-redevables au 1^{er} trimestre de chaque année.

Les actions représentatives de l'année 2016 sont les suivantes :

- La validation et diffusion du bilan de la campagne 2015 en mars et juin 2016.
- La préparation de la campagne 2016 et mise en œuvre opérationnelle du 15 juin au 31 octobre, avec l'organisation et la participation aux différentes instances de concertation et d'information des partenaires (Comité de gestion du 29/06/2016; Commission des usagers du 30/03/2016) et du public via notamment le « Tableau de bord du suivi des étiages » sur les sites Internet du SMEAG.

- L'actualisation des coûts 2016 au contrat de coopération pluriannuelle (2014-2018) avec Électricité de France (EDF).
- La passation des avenants n°1 aux deux contrats de coopération (EDF et Montbel), avenants signés le 28 juillet 2016.
- La mise en place de l'astreinte de service.
- Les premiers contacts avec l'Institution de Fihlet pour l'établissement d'un contrat de coopération de 1 millions de m³ (hm³) d'eau à disposition.

Le bilan technique de la Campagne 2016 :

Le bilan technique et financier de l'opération a été présenté au Comité syndical du SMEAG le 12 avril 2017 et a été validé en Comité de gestion du soutien d'étiage le 13 juin 2017.

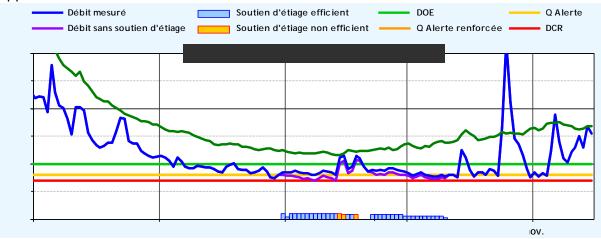
Un étiage pyrénéen et toulousain très sévère mais géré par le soutien d'étiage.

Après un régime hydrologique automnal et hivernal déficitaire (hors crues de fin novembre 2015 et de février 2016), le printemps a été contrasté avec des débits faibles en pied de Pyrénées et à Toulouse et plus soutenus en aval du Tarn et du Lot.

L'été et l'automne 2016 (malgré le soutien d'étiage) ont été caractérisés par une hydrologie faible (entre le quinquennal et le décennal sec) en Garonne amont et toulousaine, mais médiane en Garonne aval, puis quinquennal à décennal sec jusqu'à la fin octobre (puis un mois de décembre très sec). Les premiers franchissements des débits d'objectif d'étiage sont intervenus à des dates habituelles en Garonne aval (à Tonneins le 30 juillet 19^e rang en 57 ans et à Lamagistère le 4 août 15^e rang en 50 ans) et de façon précoce le 4 août à Portet-sur-Garonne (15^e rang en 57 ans) et à Valentine (10^e rang en 57 ans).

C'est dans ce contexte qu'ont été mobilisés à partir du 30 juillet 45,83 millions de mètres cubes d'eau (45,83 hm³): 41 hm³ sur les réserves IGLS et 4,8 hm³ sur le lac d'Oô. En bilan, il s'agit de la 3e plus forte mobilisation sur les 22 années de soutien d'étiage effectif après 2009 (51,36 hm³) et 2012 (48,35 hm³). 90 % de la réserve ont été mobilisés alors que le pourcentage moyen de mobilisation est de 51 % (1993-2016) et de 60 % sur les huit dernières années (2008-2016).

C'est à Valentine que la situation a été la plus tendue, le soutien d'étiage évitant l'atteinte du seuil de crise, mais ne permettant pas de tenir le seuil d'alerte avec seulement 15,8 m³/s mesurés du 4 au 13 octobre 2016 et 74 jours constatés sous le DOE de 20 m³/s. À Lamagistère et à Portet-sur-Garonne le soutien d'étiage a permis d'éviter le franchissement durable des seuils d'alerte et le classement de 2016 en année déficitaire au sens du Sdage. À Tonneins, la situation a été plus favorable grâce aux apports du Lot.



Le bilan financier de la Campagne 2016 :

Le coût de la campagne au 16 février 2017 s'élève à 3 074 705 € (hors charges SMEAG) financé à 48 % par l'AEAG et à 52 % par le SMEAG (13 % au titre des cotisations de collectivités membres et 39 % au titre de la redevance de Gestion d'étiage).

Réalisé provisoire	Montants	Part		Part SMEAG	
au 16/02/2017	(€) TTC AEAG	Cotisations	Redevance	Total SMEAG	
1- Contrat avec EDF	2 960 706	1 480 353	296 071	1 184 282	1 480 353
2- Contrat « Montbel »	0	0	0	0	0
3- Données et mise en œuvre	113 999	57 000	11 400	45 600	57 000
Total (hors charges et frais de structure)	3 074 705	1 537 353	307 471	1 229 882	1 537 353
Plan de financement prévisionnel	100 %	50 %	10 %	40 %	50 %
Répartition (prise en compte de la cotisation prévisionnelle des collectivités)	100 %	48 %	13 %	39 %	52 %

Le tableau ci-après donne le détail du coût de l'assistance à la mise en œuvre du soutien d'étiage (et de la donnée qualité et météorologique) qui s'élève à 113 999 € TTC.

Détail Assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) et donnée - Soutien d'étiage 2016 (€ TTC)		
Groupement e-tiage (marché 16.003 du 30/06/2016 SET 2016-2017-2018)	93 979,61 €	
Météo France (convention Météo France/SMEAG/EPTB Lot 2012-2017)	16 459,44 €	
Donnée qualité	500,00 €	
Expertise hydrométrique Ariège et Garonne amont	3 060,00 €	
Autres (reprographie)	0,00 €	
Total	113 999,05 €	

Par rapport au budget prévisionnel 2016, il apparaît un dépassement de 13 999 € en raison du résultat du marché d'assistance à la mise en œuvre du soutien d'étiage pour la période 2016-2017-2018 attribué le 30 juin 2016 à 93 979,61 € pour 2016 (augmentation de + 17 % la 1^{re} année, puis rééquilibrage les années suivantes : + 6 % en 2017 et - 12 % en 2018).

Cette évolution est due à la refonte sur trois ans du Tableau de bord de la Gestion d'étiage (lissage sur trois ans) qui sera effective d'ici deux ans avec des prestations optimisées (développement, nouvelles technologies de l'information et de la communication, ergonomie, partage des connaissances, communication) pour un coût stabilisé en 2018.

Les charges et frais de structures affectées au soutien d'étiage seul s'élèvent à environ 0,049 M€ soit un total 3,124 M€.

Moyens humains

42 % d'un EPT.

PGE Garonne-Ariège: Mise en œuvre, révision, récupération des coûts

Objectifs poursuivis

• Mettre en œuvre et réviser le PGE Garonne-Ariège :

Le Plan de gestion d'étiage de la Vallée de la Garonne et du Bassin de l'Ariège (le PGE Garonne-Ariège) est un outil de planification thématique à portées réglementaire et financière indirectes. Validé en 2004, le PGE Garonne-Ariège est entré en 2016 dans sa 13^e année de mise en œuvre.

Le 28 mai 2009, le préfet coordonnateur de bassin a donné son accord pour l'engagement formel de sa révision avec comme objectif initial de disposer d'un protocole révisé fin 2012. Cette révision, animée par le SMEAG, a débuté en février 2011 dans le cadre de la commission de concertation et de suivi à une échelle interrégionale et inter-Sage. La révision a été interrompue depuis octobre 2012 en l'attente des conclusions d'études demandées par le Comité de bassin (« Garonne 2050 » et « Recherche de sites de retenues ») et de la nouvelle politique de l'État en matière de création et de financement des retenues d'eau (« Projets de territoire »). La révision a repris en mai 2016 et intègre les nouvelles orientations du Sdage 2016-2021. Jusqu'à l'adoption du nouveau protocole, le PGE actuel s'applique et fait l'objet d'un suivi annuel et d'une évaluation.

• Mettre en place la redevance pour service rendu dite de Gestion d'étiage :

La Directive Cadre sur l'Eau, le Sdage Adour-Garonne et le PGE Garonne-Ariège affichent le principe d'une récupération des coûts relevant de la gestion de l'étiage auprès des usagers-bénéficiaires. Après la réalisation d'une enquête publique en 2013, l'arrêté interpréfectoral du 3 mars 2014 a déclaré d'intérêt général (DIG) les réalimentations de soutien d'étiage et la récupération d'une partie des coûts du dispositif auprès des usagers bénéficiaires. Le financement des opérations figurant au PGE Garonne-Ariège peut être ainsi assuré jusqu'à 60 % par le produit de la redevance affectée à la gestion d'étiage. Le Comité syndical du SMEAG a instauré les 11 mars et 2 juillet 2014 la redevance pour service rendu. Une commission des usagers redevables se réunit au 1^{er} trimestre de chaque année pour prendre connaissance des bilans technique et financier de l'opération et pour émettre des avis.

Description de l'action

En 2016, il s'agissait de poursuivre la mise en œuvre et l'évaluation du PGE Garonne-Ariège et de reprendre, voire de finaliser, la révision de son protocole pour la période 2017-2026.

• Mise en œuvre, suivi et révision du PGE Garonne-Ariège :

Le SMEAG est à la fois animateur et maître d'ouvrage, aux côtés de l'État, du PGE en cours (validé en 2004) et de sa révision dont les travaux sont suspendus depuis octobre 2012.

L'année 2016 a permis de :

- Préparer, conduire, établir et valider les bilans de campagne de soutien d'étiage de la Garonne,
- Suivre la mise en œuvre du PGE sur toutes les thématiques avec le renseignement des indicateurs et des tableaux de bord
- Préparer le rapport biennal de suivi des indicateurs pour la période 2014-2015.
- Actualiser partiellement le projet d'état des lieux et de diagnostic révisé daté du 3 août 2012.

 Relancer les travaux de révision du PGE avec l'organisation des différentes instances afin d'actualiser l'état des lieux et de finaliser la phase 3 (scénarios et évaluation) et d'engager la phase 4 du PGE (choix d'un plan partagé d'actions 2017-2026):

o Une commission plénière : le 13 mai 2016

Quatre Groupes de travail géographiques : les 4, 5, 7 et 8 septembre 2016

Une réunion de mise en commun : le 10 novembre 2016

Deux réunions bilatérales avec les collectivités territoriales les 14 et 16 décembre 2016.

Ces rencontres ont associé plus de 250 participants et près de 110 structures. Elles ont abouti à une présentation lors de la 10^e Commission plénière 20 du janvier et la 11^e Commission plénière du 23 février 2017.



Journée du 10 novembre 2016

• Mise en œuvre du programme sur la récupération des coûts :

L'arrêté interpréfectoral du 3 mars 2014 a déclaré d'intérêt général (DIG) le soutien d'étiage et la récupération d'une partie des coûts auprès des usagers bénéficiaires.

Le comité syndical du SMEAG a Instauré la redevance de gestion d'étiage par délibérations du SMEAG des 11 mars et 2 juillet 2014.

L'année 2016 est ainsi la 3^e année de mise en œuvre de la redevance sachant que les dates de recouvrement interviennent en fin d'année : redevance 2014 en décembre 2014 et janvier 2015 ; redevance 2015 en décembre 2015 : redevance 2016 en novembre 2016.

L'année 2016 a permis:

- Le recouvrement du produit de la redevance au titre de 2014 (fixe et variable), 2015 (fixe et variable) et 2016 (fixe), dont la gestion des impayés au titre des années 2014 et 2015.
- La tenue de la commission réglementaire des usagers redevables le 30 mars 2016.
- L'information et la concertation avec les usagers redevables et gestion de la contestation agricole (réunion préfectorale du 24/06/2016; rencontre président du CD 82 le 29/09/2016; analyse au cas par cas des situations d'impayé).
- Le suivi du marché, attribué à la CACG, pour le recouvrement des coûts du dispositif de soutien d'étiage (marché du 25 octobre 2013 pour la période 2013-2016) et consolidation de la base des redevables, des assiettes, dimensionnement de la facturation et estimation des recettes prévisionnelles 2015 et 2016.
- La gestion des réclamations et du contentieux essentiellement agricole et principalement sur deux départements.

- Le suivi de la facturation de la redevance au titre des trois années de recouvrement.
- Les modifications du dispositif de tarification pour tenir compte de l'avis des usagers et de la contestation agricole (Comité syndical du 06/07/2016 : passage au prorata de 15%/85% ; report successif de l'engagement des poursuites...).

Pour mémoire, le bilan de la redevance au 02/11/2016 était le suivant :

Redevance 2014:

Facturé: 1,746 M€

Encaissé: 1,576 M€ soit 90 % du facturé 2014,
Impayé: 0,171 M€ dont 0,169 M€ au titre agricole.

Redevance 2015:

Facturé (fixe 2015) : 0,784 M€

- Encaissé: 0,692 M€ soit 88 % du facturé 2015.

Prévisionnel concernant la redevance 2016 : recette fixe (0,814 M€) ; recette variable (0,875 M€) ; pour un total prévisionnel de 1,689 M€ (hors impayés)

Suite aux décisions intervenues, la facturation de la redevance a été réalisée qu'en novembre 2016 pour les parts fixe de la redevance 2016 et variable de la redevance 2015.

Moyens humains

Mise en œuvre, suivi et révision du PGE Garonne-Ariège: 45 % d'un ETP.

Mise en œuvre du programme sur la récupération des coûts : 41 % d'un ETP.

PARTICIPER À LA GESTION DES TERRITOIRES



Le SAGE « Vallée de la Garonne »

Objectifs poursuivis en 2016

- Poursuivre l'élaboration du SAGE en concertation par la mobilisation des instances de la CLE, et en assurant le relais auprès des maîtrises d'ouvrage déjà présentes ou en structuration suite à l'attribution de la compétence GEMAPI au bloc communal pour préparer la traduction opérationnelle du SAGE.
- Préparer les éléments nécessaires à la conduite de la phase II de l'élaboration: marchés publics, financements, écriture des scénarios d'actions avec le groupe de suivi de l'élaboration du SAGE. Mener à terme les inventaires des zones humides pour disposer d'une connaissance homogène sur le périmètre du SAGE. Co-construire les pistes d'actions pour ces milieux particuliers avec le groupe thématique « milieu aquatique et humides » de la CLE en vue de les intégrer à la stratégie du SAGE.
- Assurer le renouvellement de la CLE suite à la fin du premier mandat de 6 ans en septembre 2016 et organiser la séance plénière d'installation de celle-ci et les élections du Président et du Vice-Président.
- Conduire l'articulation du travail technique sur la gestion quantitative entre l'élaboration du SAGE et la révision du PGE dans le respect des principes définis par la CLE en juillet 2015.

Description de l'action

L'année 2016 a permis de poursuivre la phase opérationnelle d'élaboration du SAGE par la coconstruction des scénarios du SAGE, dits alternatifs, en mobilisant les instances de la CLE tout au long de l'année : Groupe de suivi de l'élaboration, groupes thématiques.

Aussi, les études de phase II ont été engagées dans le cadre de marchés publics suite à un appel d'offres ouvert européen : formalisation de la stratégie et rédaction du SAGE attribué à la société Naldéo, complément d'inventaire des zones humides (partie Lot-et-Garonnaise du SAGE) attribué à la société Rural Concept.

Le travail de co-construction de pistes d'actions sur les zones humides pour le SAGE a mobilisé le groupe thématique « milieux aquatiques et humides » qui constitue le Comité de pilotage. Il a été sollicité au premier semestre pour formaliser une proposition stratégique sur cette thématique au Bureau de la CLE.

Parallèlement des compléments d'inventaire ont été conduits sur la partie Lot-et-Garonnaise du SAGE. La connaissance des zones humides est maintenant homogène sur tout le périmètre du SAGE. L'animation du volet zones humides du SAGE est conduite en grande complémentarité avec les démarches Natura 2000 présentes sur la Garonne, et en particulier sur la partie Aquitaine.

L'année 2016 a été marquée par la reprise de la révision du PGE Garonne-Ariège qui a vocation à alimenter un pan du volet « gestion quantitative » du SAGE Vallée de la Garonne. Le groupe de suivi de l'élaboration du SAGE a travaillé pour décliner les complémentarités entre les deux démarches et proposer des axes de travail, en articulation.

Une CLE reconduite...

Enfin, le 13 décembre 2016, la CLE a été réinstallée sous la Présidence du représentant du Préfet pour procéder l'élection de son Président. Thierry Suaud, Conseiller régional Occitanie, a été reconduit à sa présidence dans la continuité du mandat précédent. Le Président élu a ensuite conduit l'élection du Vice-Président. Hervé Gillé, Président du SMEAG et Vice-président du Conseil départemental de Gironde, a été réélu dans ces fonctions.

La CLE a ensuite fixé son calendrier de travail afin de faire aboutir la phase II de l'élaboration du SAGE fin 2017. Elle a examiné les premiers éléments issus des travaux de révision du PGE, sur lequel elle rendra, in fine, un avis. Afin de suivre ces travaux, elle a installé un Bureau « inter-SAGE » élargi aux SAGE et bassins adjacents.

Témoignage de la volonté de la CLE de mettre en place un projet commun et cohérent sur l'ensemble du territoire, un collège inter-SAGE a été installé pour constituer le Bureau élargi de la CLE. Composé de 11 membres représentant les SAGE et les bassins adjacents, il institue les interactions déjà mises en place avec les territoires limitrophes dans une approche inter-SAGE.



Réunion du 13 décembre 2016

...en vue d'une définition collective des orientations stratégiques

La CLE poursuit l'élaboration du SAGE Vallée de la Garonne dans un esprit de dialogue et d'échange avec l'ensemble des parties prenantes, fortement impliquées depuis plusieurs années. Elle a aussi rappelé les modalités d'interaction avec la révision du PGE Garonne-Ariège.

La CLE a également réaffirmé le calendrier d'élaboration du SAGE permettant de satisfaire aux exigences du SDAGE qui prévoit l'écriture du projet de SAGE Garonne avant fin 2017.

La Commission Locale de l'Eau a réaffirmé sa volonté de conduire un projet commun et cohérent, dans un esprit de partage et d'écoute. Il lui appartient aujourd'hui d'opérer en concertation des choix ambitieux et solidaires pour une meilleure gestion du fleuve.

Moyens humains

Mobilisation d'une équipe projet de 2,5 ETP.

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS POUR RENOUER AVEC LE FLEUVE

Animation Plan Garonne

Objectifs poursuivis

L'animation vise le partage des connaissances, la mise en réseau des acteurs Garonne et l'accompagnement des projets pour assurer la cohérence des actions à l'échelle de la vallée dans le cadre du 2^e Plan Garonne, correspondant au programme opérationnel interrégional FEDER/FSE 2014-2020 « Midi-Pyrénées Garonne ».

Il s'agit de continuer la dynamique de réappropriation du fleuve engagée avec les DREALs et les partenaires du 1^{er} Plan Garonne durant le programme d'études-pilotes de valorisation des paysages de Garonne conduit par le SMEAG.

Description de l'action

Les actions menées peuvent être réparties en trois catégories :

- 1 Partage des connaissances, sensibilisation et mise en réseau des acteurs et projets autour de la dynamique « retour au fleuve » :
 - Créer des supports d'information et de communication
- Des fiches et cartes pour partager les acquis du programme d'études-pilotes Paysages de Garonne et des projets de réappropriation du fleuve :

Fiches « projets retour au fleuve » (dont soutenus par le Plan Garonne et accompagnés par le SMEAG).

- **Dpt 31** Restauration et valorisation du ramier de Palaminy.
 - Mise à jour ponctuelles des fiches déjà en ligne : ex fiche Valcabrère (chiffres fréquentation, inauguration).
- **Dpt 33** Aménagement de l'esplanade des quais à Langon.
- **Dpt 82** Promenade des sens à Bourret.
- **Dpt 47** Observatoire photographique des paysages de Garonne du Marmandais ; baignade et plage en Garonne à Marmande.

Mises en lignes de fiches réalisées par des partenaires : 2 fiches du CAUE 47 sur les projets à Agen, fiche sur le Parc Garonne par Toulouse Métropole.

Ces fiches s'articulent autour des chapitres suivants :

- Porteur du projet
- Territoire concerné
- Descriptif du projet avec photos avant/après
- Coûts et financement
- Calendrier
- méthode et partenaires associés
- Retour d'expériences.

Fiche des projets "retour au fleuve" :

- Restauration expérimentale écologique et touristique de la Garonne à Boussens (31)
- Aménagement de l'esplanade des quais à Langon (33)
- Base nautique et parcours canoë-kayak sur Garonne à Valcabrère (31)
- Baignade et plage en Garonne à Marmande (47)
- Promenade des sens à Bourret (82)
- Observatoire photographique des paysages de Garonne du Marmandais (47)
- Restauration et valorisation du ramier de Palaminy (31)
- Aménagement des berges de Garonne à Agen (Fiche CAUE 47)
- Parc Garonne: espace nature et loisirs à Gagnac sur Garonne (fiche Toulouse métropole 31)
- Création d'un parc autour des gravières de Passeligne à Boé (fiche CAUE 47)

Extrait du site Internet lagaronne.com

- Fiches-outils pour valoriser la Garonne

- ° Supports de promotion de la Garonne
- ° Espaces de Garonne
- ° Plantations Garonne
- Mise à jour des fiches thématiques déjà en ligne (exemples de réalisations, partenaires,..)

Fiches guides pour valoriser la Garonne

Fches permettant de partager l'ensemble des travaux et réflexions des 5 études pilotes Paysages de Garonne (2010-2013) par des entrées thématiques, complétées par des fiches outils.

Contenu : Contexte et objectifs/ Constats et pistes issus des études pilotes/ Partenaires à mobiliser/ Points à retenir/ Exemples de réalisations.

Fiches thématiques		Fiches outils
Valoriser le patrimoine de Garonne oublié Garonne, Canal, des liens à créer Découvrir Garonne et sa plaine par les affluents Retrouver le contact avec la Garonne	Renforcer les liens bourgs-fleuve Accèder, cheminer sans dénaturer Retrouver, pérenniser des points de vue	 Plantations adaptées en berges de Garonne Supports de promotion du fleuve à disposition Espaces Garonne pour la sensibilisation

- Carte espaces de Garonne et carte actualisée sur la dynamique de réappropriation (déc. 2016), mises en ligne sur la page dédiée

Le contenu de ces fiches alimente la rédaction du guide pratique sur l'aménagement et la valorisation des paysages de Garonne, en cours de rédaction par la DREAL (prévu pour 2017). La plupart de ces éléments (compte-rendu, fiches) ont été mis en ligne sur la page dédiée du site Internet www.lagaronne.com/etude/retour-dexperiences-pour-renouer-avec-le-fleuve.html

- Création d'un espace de communication internet pour le relai des animations autour du fleuve. Mise au point des rubriques et mise en ligne le 15 septembre 2016.

Lien www.SMEAG.fr/agenda.

Mise à jour régulière selon évènements recueillis ; Information aux partenaires à travers newsletter, lettre de l'agence de l'eau et contacts ciblés (à poursuivre en 2017).

Réseau de la Garonne Découverte de l'Île de Raymond à Paillet-Rions (33) du 23/10/2016 au 30/10/2016 Animations autour du fleuve Ateliers des sciences participatives chantiers nature > tous les événements à venir

- Des tableaux de bord de suivi :

- Mise à jour régulière du tableau de suivi des animations organisées autour du fleuve : 75 animations répertoriées en 2016 (fêtes du fleuve, journée nature, culturelles, sportives...).
- Mise à jour régulière du tableau de bord des projets Garonne sur la vallée (notamment avec l'AMI et l'appel à projets FEDER et la revue de presse) et des fiches projets à réaliser

• Communiquer et sensibiliser largement, retours d'expériences hors bassin

- Valorisation à travers des outils de communication du SMEAG : revue chroniques de Garonne 2015 et préparation de rubriques pour 2016 (rubrique : agenda, ressources, Lieu Garonne), Newsletter de septembre 2016.
 - Listing de reportages photographiques à prévoir pour enrichir la photothèque, mise à jour des sites Internet (article observatoire photographique, vidéo descente kayak, mise en ligne des mémoires de Garonne et de l'agenda des hommes et un fleuve) et de l'Observatoire Garonne.
- Intervention pour deux journées de formation des professeurs ESPE organisée par la Maison des Sciences d'Aquitaine « Garonne, contexte et enjeux » le 20 mai et 10 oct. 2016 à Couthures-sur-Garonne (47) : diaporama, vidéo et apports de doc, commentaires visite bateau.
- ° Contact avec un journaliste France 2 pour un reportage télévisé sur la reconquête des fleuves en ville.
- ° Contribution pour un projet de livre des Editions Sud-Ouest Bordeaux sur la gastronomie et la culture du fleuve.
- ° Contact avec la revue trimestrielle les « Cahiers du Bazadais » (33) pour un projet de publication d'un numéro spécial Garonne en 2017.
- ° Collaboration avec la communauté d'agglomération Le Grand Clermont sur nos actions Plan Garonne et de valorisation des paysages fluviaux (démarche Leader sur le Val d'Allier).
- ° Sollicitation pour la démarche paysages plan guide des Rives du Rhin.

Participer aux démarches impliquant le fleuve (études, outils...)

- Portées par l'Etat (Ministère, DREAL, DDT, universités) :
- Elaboration d'un projet partenarial et dépôt d'un dossier « Garonne » à l'appel à projet recherche action « Paysages, Territoires et Transitions » du Ministère (janvier-avril).
- ° Contribution pour l'outil DDT31 de connaissance documentaire des paysages de Haute-Garonne, intégrant les études du SMEAG sur le département (mises à jour).
- Laboratoire de recherche GEODE: Contribution pour un poster « Observatoire photographique de la vallée » du Colloque international Géohistoire et Paysage d'octobre 2016; accompagnement d'un travail d'étudiants sur la Garonne en aval de Toulouse.

- Portées par le SMEAG:

Contribution pour le Plan de Gestion des Etiages et le SAGE vallée Garonne (prise en compte du nouveau Plan Garonne, des usages et notamment des enjeux du tourisme fluvial).

- Au niveau des territoires garonnais:

- **Dpt 31**: Collaboration pour le plan de gestion de la RNR Confluence Garonne-Ariège et suivi de l'observatoire photographique participatif sur les paysages de la confluence (signature de la convention en février, réunions, 26/01, 9/02,13/04); Collaboration au PLUiH Toulouse Métropole.
- **Dpt 82**: Démarche Atelier des Territoires concernant 3 communautés de communes de Garonne. débordante (CC Terroir Grisolles Villebrumier, CC Pays Garonne et Gascogne, CC Garonne Canal- séminaire final 11/04).
- **Dpt 47** : contribution à l'étude de repositionnement du site Gens de Garonne, projet de livre sur l'histoire de la mobilité à Couthures-sur-Garonne, réponse aux sollicitations : projet Pont au Mas-d'Agenais, projet gravières à Gaujac, contribution à l'étude de classement du site du confluent Lot-et-Garonne.
- **Dpt 33** : collaboration au schéma départemental sur le tourisme fluvial du CD33 achevé en Juin ; Contribution pour le SCoT Sud Gironde. Réponse aux sollicitations : exposition de l'office de tourisme de Cadillac.

2- Accompagnement et suivi de projets, mobilisation des collectivités pour le Plan Garonne

Accompagnement et suivi de projets portés par des collectivités garonnaises

L'animation vise à accompagner des projets d'aménagement ou d'animation valorisant directement le fleuve en veillant à une bonne coordination partenariale et à une prise en compte des enjeux du fleuve. Elle a concerné 12 porteurs de projets, dont certains ont été accompagnés dans la rédaction de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (31/01) puis du 1^{er} appel à projet FEDER Garonne (9/09).

- **Dpt 31**: Parcours Garonne à Valcabrère ; projet maison de Garonne et parcours extérieurs CC St Gaudinois ; écomusée de la batellerie et jardin Garonne C. Cazères ; projet Garonne CC St Martory et Cc salies du Salat, projet CC St Béat.
- **Dpt 82** : Suivi du projet de Bourret, celui émergent d'écotourisme à la base de loisirs de St Nicolas de la Grave, intentions d'aménagement à Grisolles.
- **Dpt 47**: Projet « Garonne grandeur Nature » de la CC du Confluent ; Projet « les chemins de l'eau » porté par Tonneins-Lagruère-Mas d'Agenais : projet de valorisation de la tour de guet Lacassagne et des berges à Boé, projets CA d'Agen ; suivi projet de valorisation des berges à St Laurent ; suivi de l'observatoire photographique des paysages de Garonne marmandaise.
- **Dpt 33**: Suivi projet quais et berges de Langon, émergence d'un observatoire photographique participatif et d'une charte Natura 2000 sur les berges et chemin de halage. Projets Garonne de Bordeaux Métropole, St Louis de Montferrand. Suivi Projet « Estey de la Jaugue », de sa source à la Garonne 2015 2016 à Camblanes et Meynac, Quinsac.

Mobilisation sur l'Appel à Manifestation d'intérêt et appel à projet FEDER Garonne

Finalisation du programme de réunions territoriales entre déc. 2015 et janv. 2016 (Co-animation avec les 2 DREAL) pour mobiliser et accompagner les collectivités et partenaires dans la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Garonne:

- **Dpt 31** : Réunion le 7/01 à Rieux pour les collectivités impliquées : Sivom Volvestre, CC Salies du Salat, Cazères CD 31 ...
- **Dpt 82**: Réunion le 14/01 à Castelsarrasin: pour CD82, CC Deux Rives, C St Nicolas de la Grave.
- **Dpt 47**: 2 réunions pour le secteur Garonne marmandaise (Marmande le 14/12) et le secteur confluence Garonne-Lot (le 14/12 à Aiguillon).
- **Dpt 33**: Réunion à la Réole le 18 /01 : CC vallon Artolie, CC Réolais, C Langon, Cc St Macaire.

Analyse des réponses à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (janv.) et à l'Appel à projet (sept.), travail sur les grilles de critères de sélection.

Réunions de travail avec DREAL et partenaires du groupe technique interrégional « Appropriation Garonne » (9 réunions en 2016).

3 – coordination : suivi administratif et financier, suivi de l'actualité

- Dépôt d'un dossier d'animation FEDER du SMEAG 2015-2017 pour accompagner la dynamique de réappropriation du fleuve : préparations pour l'AMI de fin janvier, et pour l'appel à projet FEDER de septembre, calage budget et revues financières, rapports et délibérations thématiques pour les comités syndicaux, bilans et documents pour le comité syndical (mars, juin et la conférence des exécutifs (fév.), rapports d'activité.
- ° Préparation des pièces et justificatifs pour 1 er acompte FEDER 2015-2016 (fin déc.).
- Coordination avec nouveau directeur et préparation du relai d'animation (départ chargée de mission au 31 déc. 2016).
- ° Suivi de l'actualité (loi biodiversité et paysage, fusion EPCI, réseau Paysage Midi-Pyrénées.

Moyens humains

1,2 ETP.

Animation en régie avec principalement à l'agent en charge de cette mission.

A noter le départ d'Isabelle TOULET, chargée de mission « Projets et territoires » au 31 décembre 2016 et remplacement par Ambre GIROU le 15 mai 2017.

Animation en Garonne amont - berges et zones humides

Objectifs poursuivis

L'année 2016 s'inscrit dans la continuité des trois années précédentes dans le cadre de la démarche « Dynamique Garonne amont » qui vise à fédérer les acteurs du fleuve autour d'actions cohérentes. Pour cette année, les objectifs étaient de valider collégialement un espace de mobilité « admissible » du fleuve, partager les connaissances auprès des maîtres d'ouvrage pour des programmes globaux sur la Garonne, et proposer des pistes d'action pour la problématique déchets flottants.

Description de l'action

Espaces de mobilité - Dynamique fluviale

En 2016, le SMEAG a organisé et animé un groupe de travail restreint associant CD31, Agence de l'eau, DDT31 et ONEMA, ainsi qu'un comité de pilotage réunissant les partenaires institutionnels et les EPCI, en complément d'échanges avec un bureau d'études expert. Cette concertation a permis de valider avec les partenaires institutionnels le constat sur l'état hydromorphologique du fleuve, et sur l'espace de mobilité en particulier, ainsi que sur les éléments de communication adaptés aux élus, aux techniciens et aux usagers du fleuve.

Ces éléments permettront de réaliser le porter à connaissance au niveau local pour une meilleure prise en compte de la dynamique fluviale dans l'aménagement de la vallée, qui sera mené par le SMEAG en 2017.

Il a aussi été convenu qu'à la suite de ce porter à connaissance, la démarche de validation de l'espace de mobilité « admissible » sera du ressort de la/les structures(s) locale(s) à compétence GEMAPI.

Partage des connaissances auprès des maîtres d'ouvrage

Concernant le partage des connaissances auprès des maîtres d'ouvrage sur la Garonne, le SMEAG a été davantage sollicité que prévu initialement, notamment du fait du lancement de l'appel à projet Plan Garonne 2 (2016/2020) piloté par la DREAL de bassin. Les besoins exprimés par les collectivités ont porté en particulier sur la prise en compte des multiples enjeux « Garonne » sur leur territoire (continuité écologique, biodiversité, zones humides, dynamique fluviale, retour au fleuve...), la cohérence des actions avec les territoires voisins, ainsi que l'ingénierie financière. Au final, trois projets ont été déposés par la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois, la Communauté de Communes du canton de Saint-Martory et le Sivom des plaines et coteaux du Volvestre, qui ont été validés techniquement par le comité de pilotage du Plan Garonne en octobre 2016. Elles s'inscrivent dans une approche de gestion intégrée et durable du fleuve, en cohérence avec les politiques et autres démarches du territoire (Schéma régional de cohérence écologique de la Région Occitanie, projet Via Garona du CD31,...).

Ces projets permettraient de couvrir 70 km continus de Garonne par des programmes structurants (soit 60% du linéaire de la Garonne en amont de Carbonne).

La Garonne, un fleuve plein de ressources.

ENVIRONNEMENT Le Comminges ne connaît que trop les débordements dévastateurs de la Garonne. Le fleuve est cependant une richesse, tant au niveau de la biodiversité que de la production énergétique ou du tourisme. Plusieurs collectivités mènent des projets dans ce sens, afin de valoriser au mieux les ressources de ce cours d'eau qui traverse nos communes sur plus de 150 kilomètres.

ottés et armés de séca-Bteurs, des bénévoles se sont retrouvés jeudi 28 avril sur la roselière de Cazères pour l'entretien de printemps du site. Au programme de cet aprèsmidi de chantier citoyen : la coupe des pousses spontanées de sau-les. Représentants de l'office du tourisme, des chasseurs de gibier d'eau, des pêcheurs, de la base nautique, de Recobrada, de Ca-zères-Ethique, du SMEAG, du SI-VOM de Rieux et de la mairie sont ensuite montés dans les canoës de la base nautique pour planter ces saules en aval afin de favori-

ser une extension naturelle. Paul Simon, animateur du programme Garonne, dresse le bilan écologique de l'opération :«Avant la création de la roselière, la zone était déià envasée mais recouverte d'eau et sans végétation. Celle que nous avons mise en place a très bien pris et nous constatons la colonisation du site

par d'autres espèces endémiques

de Garonne.» La roselière, premier contrat Natura 2000 sur le fleuve Garonne. est une réussite, tant sur le plan écologique que dans la mobilisation des acteurs, élus et population, pour la valorisation du pa-trimoine naturel, en lien avec les intérêts des usagers du fleuve. Elle est l'un des exemples d'amé-nagements réalisés sur le fleuve. Michel Oliva, maire de Cazères, compte bien poursuivre dans cette voie :«En plus de ce site de 3 000 m2 qui va être agrandi, nous avons créé un jardin des fruitiers, un autre lieu avec un observa-toire pour les oiseaux, un abri à insectes, des nichoirs à oiseaux, un parcours pédestre...» La der-nière étape pour l'élu sera la réalisation d'une maison de la batellerie à l'horizon 2018. «Il y avait à Cazères l'une des dernières fabriques de bateaux pour la Garonne. Nous avons fait l'acquisition d'un ancien hangar et souhaitons y implanter un lieu dédié à la Garonne, avec un rez-dechaussée ouvert et, à l'étage, un petit musée sur cette histoire lo-cale et une salle auditorium.» Michel Oliva compte sur le fleuve pour attirer les touristes dans sa nmune: «Nous avons la chance d'avoir un cours d'eau qui nous traverse. Nous travaillons à valoriser écologiquement, mais aussi économiquement, avec par exemple une base nautique. Il faut prendre en compte tous les aspects de ce cours d'eau. Et encore, nous sommes loin d'avoir tout exploité, il y a encore beau-

Rapprocher les gens du fleuve Dans le Saint-Gaudinois, le Pro-

jet Garonne mis en œuvre par la collectivité visait, en plus de son aménagement, à aider les Saint-Gaudinois à se réapproprier le



À Cazères, jeudi 28 avril, c'était chantier d'entretien sur le site de la roselière de Cazères

fleuve. «La Garonne a longtemps été un lieu avec une vie économi-que, mais aussi des moments de détente en famille, explique Myriam Thore, en charge du dossier à la communauté de communes. Nous avons réalisé plusieurs chemins piétonniers le long du cours d'eau, si possible à des endroits où il y avait un lien avec la population.» Ainsi à Estancarbon, c'est un lieu anciennement prisé des pêcheurs qui accueille aujourd'hui une aire de convivialité À Villeneuve-de-Rivière, l'aire de pique-nique ne sera pas sans rappeler les baignades qui se faisaient dans le fleuve à une époque. Cet été, deux nouveaux entiers seront créés autour de Pointis-Inard. «Avec ces sentiers, les Saint-Gaudinois découvrent aussi des coins plein de charme près de chezen » enchaîne la co Maison de la Garonne pourrait également voir le jour à Miramont-de-Comminges : «Il s'agirait d'un lieu de valorisation de tout ce qu'on trouve sur le fleu faune et flore, mais aussi vie hydraulique, explique Laure Vigneaux, la maire de Miramont. Ce qui serait intéressant, ce serait d'en faire un lieu d'échanges entre les professionnels de la Ga-ronne. Mais rien n'est encore fixé pour le moment.»

À Palaminy, de gros travaux ont été réalisés en 2014 et 2015 afin de réhabiliter le site du ramier. «Le travail mené a permis de re valoriser cet espace naturel, pré cise le maire, mais aussi de redé couvrir des richesses patrimo-niales oubliées. Recouvertes par la végétation, quatre tours sont aujourd'hui visibles, tout comme un ancien moulin», relate le maire, Christian Sensebé. Il affirme que le lieu attire les prome neurs et les habitants de la com-mune. «Mon souhait pour la suite serait de construire une passe

la rive droite de venir sur le site du ramier et de donner l'occasion à tous les habitants de s'impré gner du lieu.»

Pour Paul Simon, chargé de mis-sion Garonne aval au SMEAG (Syndicat mixte d'études et de valorisation de la Garonne), «là où il y a eu des actions, on peut très vite noter des effets positifs L'écosystème reprend rapide-ment possession des lieux.» Même si ces premières actions sont encourageantes, il reste en-core du chemin à parcourir : «Il y a eu plusieurs opérations intéressantes, mais il y a encore rela-tivement peu de programmes sur la Garonne aujourd'hui. Il faut donc poursuivre nos efforts.» L'arrivée d'un second plan Garonne et d'un appel à projet porté par l'Etat, la Région et l'Europe pourrait amener une nouvelle vague de réalisations avec elle...

C.Le Goff avec F. Desnoye

Une biodiversité riche, mais fragile

La totalité de la Garonne est inscrite au réseau Natura 2000, protégéant des espaces natu-rels européens représentant une rareté ou une fragilité concernant leur faune et flore. La zone entre Boussens et Carbonne est inscrite à double ti-tre, car les oiseaux y sont également protégés. «Il y a entre ces deux communes des saulaies et des y admire es deux cominunes ues saudies e uces reselières qui avaient disparu et que nous avons restaurées, indique Paul Simon, chargé de mis-sion Garonne Amont au Smeag (Syndicat mote d'études et d'aménagement de la Garonne). Ces milieux abritent des populations particulières comme les hérons, qui y trouvent leur alimentation. Libellules et grenouilles sont également pré-

sentes dans ces endroits.» La loutre d'Europe est également installée sur la Garonne commingeoise. Sa présence est le signe d'une bonne qualité de l'eau : «La loutre est un



Le desman, emblème des espèces rares mammifère qui se nourrit essentiellement de pois sons. Il faut donc des cours d'eau de qualité pour qu'elle y vive», poursuit le spécialiste.

vore semi-aquatique est très sensible aux pollu-tions. Il vit sur notre territoire dans les rivières et la Garonne de montagne.

la daronne de monagne.

Paul Simon n'oublie pas non plus de mentionner la présence de nombreux saumons, pour qui le Comminges est une zone essentielle puisque c'est là qu'ils viennent frayer. «Un nouveau plan Garonne est monté par l'État pour 2016-2020. Le retour au fleuve et la biodiversité en sont les deux principales composantes. Cela révelle l'importange de la néseavation de la tayue et le la flore. tance de la préservation de la faune et de la flore, souligne le spécialiste. Il ne faut pas ménager nos efforts. Il y a eu des actions de faites, mais nous avons encore du travail. Il faut surtout garder en tête que nous avons une biodiversité très riche, mais aussi fragile. La qualité de l'eau et de l'environnement, primordiaux, sont à conserver.

«La Garonne, la colonne vertébrale du département»

TOURISME

Vous avons comme caractéris-tique d'avoir un nom de dépar-tement clairement identifié à un fleuve. Quand on regarde la géographie du dé-partement, tout en longueur, on voit bien qu'il a été construit autour de la Gale Comminges encore plus puisque c'est là qu'il démarre.» Avec ces trois iens, quoi de plus logique alors pour Didier Cuives, président du Comité Déle chemin le plus connu au niveau in siste à proposer une alternative au che min classique passant par le Gers. Ainsi de Toulouse, il sera possible d'aller à Saint-Bertrand-de-Comminges à pied avant de rejoindre le piémont pyrénéen Tout au long de ce chemin, il y aura des haltes pour se restaurer, se loger et dé couvrir le patrimoine environnant.

Le second projet, à plus long terme



Les cyclistes parcourent de plus en plus les voies vertes

velopper un tourisme autour de ce cours d'eau «véritable colonne vertébrale» du département. «Il faut se réapproprier la Garonne, car trop souvent elle a été laissée pour compte. Il manquait d'action forte et emblématique, alors que cela représente un formidable outil de promotion touristique.»

motion touristique."

Pour la valoriser, le Comité départe-mental de tourisme, en partenariat avec le Comité départemental de randon-née pédestre, a décidé de créer une va-riante du chemin de Compostelle reliant Toulouse et Saint-Bertrand-deliant Toulouse au Val d'Aran. «Il y a ac tuellement un parcours Cazàres/Cierp-Gaud. Nous aimerions le prolonger jusqu'à Toulouse d'un côté et au Val d'Aran de l'autre. Ainsi, ce circuit irait

«Notre idée reste de favoriser l'itinérance douce, qui demeure un élément très important du tourisme aujourd'hui Nous voyons qu'il y a de plus en plus de demande en ce sens. Il y a un rap-port nouveau avec la nature, on aime pratiquer une activité tout en se culti-

En chiffres

la production électrique près de chez production annuelle d'électricité production annueue a electricite équivalente à la consommation d'une population de 62 000 habi-tants. «Du côté de Palaminy, le cours d'eau a un très fort débit, ce qui ex-plique ces chiffres», explique Pas-

Viennent ensuite Saint-Iulien avec 48 000 équivalents habitant, le Portillon (26 000), le lac d'Oô (21 200), Camon et Cierp (20 800), La Pique supérieure (14 400), Pointis-de-Ri-vière (13 600), la Pique Inférieure (13 200) et Valentine avec 12 000.Le plus petit site est celui de Mancioux, avec une production équivalente à la consommation d'une commune de **2800 habitants**. Pascal Grabette conclut : «Toute cette énergie est renouvelable avec zéro CO2.»

Un territoire à énergie positive

HYDROÉLECTRIQUE

Lation de près de 80 000 ha bitants, produit chaque année en électricité ce que consommerait une population de 302 400 personnes, et cela uniquement grâce à la production hydroélec-trique sur la Garonne. Cela en fait un territoire à énergie positive, capable de produire plus d'énergie que sa consommation Au total, dix-sept usines sont im-plantées en Comminges, du Lu-chonnais au pays de Cazères. «Il v a deux éléments qui jouent sur la production énergétique explique Pascal Grabette, délégué Eau Territoire Environne ment à EDF, c'est le débit d'eau et la hauteur de chute, ou dénivelé entre l'eau et l'usine. Selon



Le site du Portillon, l'un des plus importants de Haute-Garonne

les conditions hydrologiques, il peut y avoir des variations de l'ordre de 20 % selon les années. Nous sommes tributaires de la

L'usine de Pointis-de-Rivière, érigée en 1946, alimente à elle seule l'équivalent d'une ville de 13 600 habitants, soit plus que Saint-Gaudens. Le site du Portillon à Luchon a quant à lui la particularité d'être le plus haut dénivelé de France : le barrage est à 2500 m d'altitude et l'eau

On notera en particulier que les données actualisées par le SMEAG sur l'état du lit et des berges (fonctionnalités des ripisylves,...) ont d'ores et déjà servies à l'élaboration d'un plan pluriannuel de gestion sur la Garonne de Boussens à Carbonne (32 km) porté par le Sivom des plaines et coteaux du Volvestre. Celui-ci a été validé par un comité technique et un comité de pilotage fin 2016. De plus, afin de conduire son projet Garonne au niveau opérationnel, la CC canton de Saint-Martory a sollicité la mise à disposition à temps partiel (0,2 ETP) de l'agent du SMEAG à compter du 1er décembre 2016.

Cet accompagnement a aussi permis au SMEAG de formaliser et de valoriser les retours d'expériences issus d'actions concrètes portées par les collectivités locales, encore peu nombreuses sur la Garonne, en alimentant les fiches « Renouer avec le fleuve » et l'outil « échange d'expérience » de l'Observatoire Garonne.

De plus, en sa qualité de « référent Garonne », le SMEAG a été sollicité pour participer à l'animation de quatre actions de sensibilisation sur la Garonne. Elles étaient organisées par la commune de Bordes de Rivière, la communauté de Communes du Saint-Gaudinois et l'association Nature Comminges, et ont touché un public varié (étudiants en environnement, scolaires, grand public), notamment à l'occasion de l'évènementiel 31 Notes d'été organisé par le CD31.

Déchets flottants

La réflexion sur les pistes d'action pour la gestion des déchets flottants n'a pas été engagée par manque de disponibilité des collectivités locales (fusion des EPCI) et compte de tenu de la prochaine prise de compétence GEMAPI par les structures locales.

Moyens humains

37 % d'un ETP.

Animation en Garonne débordante

Objectifs poursuivis

Le territoire fluvial de la Garonne débordante, entre Toulouse et Saint-Nicolas-de-la-Grave a fait l'objet d'une animation spécifique dans le cadre de l'élaboration du projet « Territoires Fluviaux Européens » de 2011 à 2014, en associant étroitement les acteurs locaux, partenaires institutionnels et les laboratoires de recherche appliquée. Ce travail qui s'est appuyé sur un diagnostic partagé, combinant diagnostic des enjeux techniques et perceptions des riverains, a débouché sur la définition d'un plan d'action sur l'ensemble du territoire et le choix de secteurs pilotes illustratifs des actions à mener.

Les objectifs de l'année 2016 étaient d'inciter et faciliter la mise en œuvre du plan d'action élaboré en conduisant une animation autour des secteurs pilotes identifiés.

Description de l'action

L'année 2016 a permis d'initier la concertation avec les partenaires techniques et communes concernés autour des secteurs pilotes : les sites de Mas-Grenier, Verdun -sur -Garonne et Grisolles. Les premières actions sur le secteur de Grisolles ont été mise en place à l'automne sous maîtrise d'ouvrage communale. Pour les autres secteurs, la concertation est encore en cours et il n'y a pas pour l'instant de maître d'ouvrage volontaire.



Vue aérienne de la plaine agricole et du méandre de la Marquise en Tarn-et-Garonne

Au titre des démarches portées par les partenaires et accompagnées par la Catezh Garonne, le SMEAG a contribué à la révision et au suivi des plans de gestion de plusieurs zones humides : Îlot de Saint-Cassian et ile de Labreille portés par le CD82, Site de Mauvers porté par la commune de Grisolles, Bras morts des sites gérés par l'association Nature Midi-Pyrénées.

Aussi en 2016, un travail a été initié par le SMEAG, avec les Fédérations de pêche de la Haute-Garonne et du Tarn et Garonne et l'Agence de l'eau Adour Garonne afin de définir une stratégie commune pour la mise en valeur des plans d'eau d'anciennes gravières. Il est prévu d'associer l'Unicem à cette réflexion dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'Agence de l'eau. Concernant les aménagements ferroviaires du Nord de Toulouse (AFNT) dans le cadre du projet LGV, des échanges ont eu lieu pour proposer des mesures compensatoires en lien avec les secteurs pilotes.

Une plaquette de synthèse du plan d'action proposé sur la Garonne débordante a été réalisée pour diffusion en 2017.

Moyens humains

50 % d'un ETP.

GARANTIR LA QUALITÉ DES MILIEUX NATURELS POUR PRÉSERVER LES FONCTIONS D'UNE GARONNE VIVANTE



Natura 2000 en Nouvelle Aquitaine

Objectifs poursuivis

L'animation Natura 2016 s'est axée principalement sur l'animation agricole en début d'année avec la deuxième année de mise en œuvre du Projet Agro-Environnemental et Climatique (P.A.E.C.) et sur la poursuite de l'accompagnement des collectivités dans leurs projets en vue notamment de les engager dans la charte Natura 2000. Un autre des objectifs pour cette année a été de continuer à veiller à la cohérence des politiques publiques au travers des nombreux projets en lien avec le fleuve.

Description de l'action

Le SMEAG a été désigné structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 en Aquitaine (délibération n°D14-03/03-05 du 11 Mars 2014) pour une période de 3 ans (2014-2017). Le SMEAG s'est positionné le 30 mars 2017 pour l'animation d'un second cycle (2017-2019) afin de continuer les actions menées jusqu'ici et a été retenu structure porteuse.

Volet agricole:

Sur le périmètre Natura 2000, un Projet Agro-Environnemental et Climatique (P.A.E.C.) a été rédigé puis validé en début d'année 2015. L'objectif de ce dispositif est de soutenir financièrement les agriculteurs qui souhaitent mettre en place des pratiques respectueuses de l'environnement.

Au cours de cette deuxième année d'animation du P.A.E.C., l'ensemble des agriculteurs (33 et 47) situés en secteurs prioritaires ont été contactés par mail et/ou par téléphone (139 exploitations concernées). Suite aux nombreux échanges et à la rencontre de 3 agriculteurs intéressés par ces mesures, aucun contrat n'a été signé pour l'année 2016. De nombreux agriculteurs trouvent les mesures contraignantes et pas assez « rémunératrices ». Le contexte difficile actuel du monde agricole ne facilite pas la contractualisation de M.A.E.C. L'animation de cette deuxième année a permis d'établir des contacts avec des agriculteurs qui pourraient être intéressés pour s'engager en 2017 (cas d'un agriculteur souhaitant transformer plus de 30 Hectares de Maïs en prairie en Gironde).

Concernant la communication, en fin d'année, la conception d'une plaquette de 8 pages présentant les 15 M.A.E.C. disponibles sur le territoire a été lancée. L'objectif a été de diffuser ce document synthétique à l'ensemble des exploitations agricoles (environ 250) en début d'année 2017 pour lancer l'animation de la troisième année du PA.E.C.

Deux Chartes Natura 2000 ont été signées par des agriculteurs en 2016 dans le Lot-et-Garonne. L'animateur a rencontré et accompagné les agriculteurs dans cette démarche. Pour rester dans le système AREA (aides régionales) bénéfique pour l'environnement, les exploitants possédant des parcelles sur le périmètre Natura 2000 doivent s'engager dans la charte Natura 2000.

Suite à des échanges avec la DREAL et la DDT47, il s'est avéré nécessaire de **réviser la charte pour y ajouter des engagements spécifiques sur les milieux cultivés** (fiche agriculture). Ces engagements spécifiques permettront aux agriculteurs s'engageant dans la chartre d'être exonérés de la taxe foncière sur le non bâti (T.F.N.B.). Cette charte travaillée en concertation avec les deux chambres d'agricultures (47 et 33) sera présentée et valider lors du prochain COPIL (mars 1017).

Animation territoriale (contrats et chartes):

Avec le changement de la programmation financière européenne (2014–2020), il était impossible de signer des contrats autres que des contrats agricoles pour l'année 2014 et également 2015. Pour 2016 une « petite » enveloppe financière était disponible pour les contrats hors barème. Les projets de contrats étant nombreux avec la multiplication du nombre d'animateurs ces dernières années et avec l'impossibilité de contractualiser en 2014 et 2015, des arbitrages sévères ont été réalisés au niveau de la Région et de la DREAL pour les contrats 2016. Pour 2017 de nouveaux crédits ont été ouverts. L'objectif est de déposer à minima un ou deux projets de contrat.

Afin d'assurer une cohérence entre les projets du territoire avec les enjeux Natura 2000, l'animateur à participé au suivi de projets de différentes collectivités pouvant aboutir à des contrats Natura 2000 (projet des quais de Langon, du belvédère de Lagruère, observatoire de l'alose à Saint-Laurent,...). Dans le cadre du Plan Garonne, il a été proposé, pour les projets situés en Nouvelle Aquitaine, d'intégrer la signature de la charte Natura 2000 pour mieux répondre aux objectifs de valorisation et de préservation de la biodiversité. En 2016, plusieurs collectivités ont été consultées (communautés de communes, agglomérations, communes) dans le but de signer cette charte Natura 2000. La commune de Boé vient de signer la charte, en janvier 2017, et devient donc la première collectivité à s'engager dans la démarche. Les collectivités adhérentes à la charte pourront communiquer sur leurs engagements en faveur de la biodiversité.

L'animateur a répondu également aux demandes pour divers projets de collectivités ou de leurs prestataires (CUB Bordeaux, PLU de Preignac, commune de Quinsac, communauté de communes du vallon d'Artolie,...). Globalement l'animateur veille, via son réseau (services de l'Etat, réseau Natura 2000, collègues en interne, ...) à la bonne mise en œuvre des projets en lien avec le périmètre Natura 2000 de la « Garonne en Aquitaine » et apporte son expertise technique pour accompagner les maîtres d'ouvrage.

L'animateur a été sollicité plusieurs dossiers d'évaluation d'incidence (Garorock, travaux RTE, golf Villenave d'Ornon) et pour des avis de dossiers de conseil de gestion de biotope (Renouvellement canalisation Saint-Laurent, Station d'épuration de Brax).

Communication:

Une deuxième Lettre d'information, diffusée en début d'année 2016, présente les différents leviers d'actions mobilisables dans le cadre de Natura 2000 avec un zoom sur les contrats MAEC (interview d'une agricultrice ayant souscrite à une mesure MAEC en 2015). Elle a été distribuée à l'ensemble des membres du COPIL et aux collectivités du périmètre.

Une troisième Lettre, axée sur la charte Natura 2000 a été diffusée en Mars 2017.

Une exposition, composée de 4 panneaux déroulants (type kakemonos), a été réalisée également en début d'année 2016 et présentée lors du COPIL de mars 2016. L'objectif des panneaux est d'informer un large public sur la démarche Natura 2000 en présentant les richesses du site de la Garonne en Aquitaine et les différents leviers d'actions mobilisables. Ces panneaux pourront être présentés lors d'expositions ou de

LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES CLIMATIQUES (M.A.E.C): AQUITAINE



manifestations en lien avec la Garonne. Ils serviront de supports à l'animateur lors de ses interventions (collectivités, écoles,...).





Cette exposition a été prêtée à l'association Horizon vert, pour son rendez-vous annuel sur l'Ecologie le 1 et 2 octobre 2016 à Villeneuve-sur-Lot. D'autres collectivités sont intéressées comme la commune de Boé pour sa fête du miel annuelle ou bien encore la commune de Moirax dans le cadre d'une animation annuelle portée par l'agglomération d'Agen.

Moyens humains

Animation du programme poissons migrateurs Garonne

Objectifs poursuivis

Le SMEAG est depuis 2007 coordonnateur du programme « poissons migrateurs » sur la Garonne et animateur du groupe Garonne, composé de l'ONEMA, de l'Agence de l'Eau, des services de l'Etat, des pêcheurs amateurs et professionnels, de chercheurs et d'EDF.

L'objectif de cette action pluriannuelle est de confirmer le SMEAG dans son rôle de coordonnateur des actions sur la Garonne par :

- L'animation du travail partenarial sur les migrateurs dans le cadre du Groupe Migrateurs Garonne (GMG).
- L'Orientation du programme « poissons migrateurs » vers l'amélioration de la qualité des habitats, donc du fleuve.

Description de l'action

Dans le cadre du programme :

- Suivi des espèces (migration et reproduction), repeuplement (saumon), suivi et évaluation des habitats. Portées principalement par l'association Migado (Migrateurs Garonne Dordogne), ces actions bénéficient du financement de l'Agence de l'Eau et du Feder.
- Travaux d'amélioration de la libre circulation : équipement de dispositifs de franchissement pour les poissons d'usines ou de barrages. Les maîtres d'ouvrages sont les concessionnaires (EDF) ou les propriétaires privés.
- Organisation la de annuelle réunion d'information pour les acteurs de Garonne. En 2016, à Preignac (33) une cinquantaine de personnes ont pu échanger sur les sujets d'actualité tels l'état des populations, l'impact de la qualité de l'eau et de la présence des silures sur leur évolution.



Une visite de la vallée du Ciron a permis de constater les avancées en matière d'amélioration de la libre circulation.

Outre la gestion du programme d'action, le travail a concerné :

- Le tableau de bord « poissons migrateurs » met à disposition sur Internet une information synthétique et actualisée sur la Grande Alose, le Saumon et la Lamproie marine : mise à jour des 10 indicateurs mis en ligne en 2015 et élaboration de 12 nouveaux indicateurs.
- L'étude de l'apport en sédiment fin du bassin de la Garonne (objet d'un stage) : quantifier et qualifier les apports de la Garonne, cerner leurs impacts et proposer des pistes pour réduire ces impacts.

Les principales conclusions sont les suivantes :

- Les sources de MES sont multiples : érosion des sols (liée au relief, la pente, l'occupation du sol), rejets (industrie / domestique). Les impacts sont liés à la quantité de MES, à leur qualité, parfois aux deux s'additionnent.
- L'Université de Bordeaux réalise depuis le début des années 90 des mesures journalières de MES sur le site de La Réole sur la Garonne. Le flux mesuré est variable. Il est en moyenne de 1,5 millions de tonnes par an (valeur comprise entre 0,5 et 2,5 million de tonnes par an).
- Le classement de l'érosion la plus forte à la moins forte est le suivant : bassin de la Garonne l'amont de Toulouse, bassin des coteaux de Gascogne, bassin du Tarn-Aveyron, bassin du Lot.
- Le bassin de la Garonne à l'amont de Toulouse correspond à celui dont l'érosion est la plus forte, malgré un fort taux de sol couvert. Cela s'explique par l'altitude et la pente forte, lié à cette partie de montagne du bassin. Des actions de gestion ne semble pas envisageable pour réduire l'apport de ce sous bassin.
- Les coteaux de Gascogne ont peu de couvert permanent, il peut donc y être envisagé des mesures de gestions, d'autant plus que c'est le second plus fort taux d'érosion.

Moyens humains

Mesure de la qualité de l'eau de l'Estuaire - Réseau MAGEST

Objectifs poursuivis

- Acquérir les données de qualité de l'eau (température, oxygène) en continu pour connaître les conditions du milieu pendant le soutien d'étiage, ainsi la donnée de migration des grands salmonidés et des aloses.
- Déterminer les facteurs à suivre et les moyens techniques à développer pour assurer le suivi du bouchon vaseux.

Description de l'action

Le réseau de mesure de la qualité des eaux de l'estuaire (MAGEST) est constitué d'un ensemble de stations de mesures en continu de la qualité de l'eau. Il est coordonné par l'Université de Bordeaux.

Le SMEAG est membre du réseau Magest depuis sa création en 2004. Il a assuré la maîtrise d'ouvrage de la construction de la station de Portets, l'une des 4 stations du réseau. Cette station a fonctionné de fin 2004 à début 2012. Le SMEAG participe au fonctionnement du réseau par sa contribution au comité technique et par un financement annuel. Ce réseau permet d'acquérir de la connaissance sur les évolutions du bouchon vaseux et la corrélation avec le soutien d'étiage ainsi que son impact sur la faune piscicole (notamment migrateurs).

Caractérisation de l'année 2016 grâce aux suivis Magest :

Au printemps et en début d'été, les débits soutenus et les températures modérées ont permis le maintien d'une bonne qualité des eaux de l'estuaire et une oxygénation, autour de 8 mg/l en juin, dans la fourchette haute des valeurs enregistrées depuis le début des mesures.

Oxygène dissous à à l'aval des fleuves	Site	Objectifs SAGE	2013	20014	2015	2016
Nombre de jours consécutifs par an		Nombre de jours max.				
	Bordeaux	9	7	12	26*	45
à teneur en O ₂ dissous < 5 mg L ⁻⁴						
	Libourne	4	0	0	1	0
	Bordeaux	9	7	12	26*	45
à teneur en O_2 dissous < 3 mg L ⁻⁴						
	Libourne	4	0	0	1	0

A Bordeaux, détails des périodes pendant lesquelles la concentration en oxygène dissous était inférieure à :

5 mg L⁻⁴: 7 jours du 3 au 9 août 2016; 38 jours du 19 août au 25 septembre 2016, pour un total de 45 jours.

4 mg L⁻⁴: 4 jours du 24 au 27 août 2016; 5 jours du 4 au 8 septembre 2016 pour un total de 9 jours.

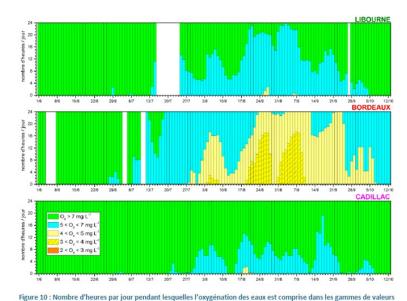
Tableau 2 : Oxygène dissous et suivi des objectifs du SAGE : bilan des années 2013, 2014, 2015 et 2016.

^{*} Ce nombre de jours total correspond au cumul de plusieurs périodes de jours consécutifs inférieurs au seuil.

Au second semestre par contre, la pluviométrie très déficitaire (hormis en novembre) et l'étiage marqué ont favorisé la présence d'un bouchon vaseux, où il a persisté jusqu'en décembre (voire janvier).

Un premier épisode sous le seuil de 5 mg/l a été enregistré du 3 au 9 août, Ensuite, avec la persistance des bas débits et de températures de l'eau supérieures à 20°C, les concentrations en oxygène dissous sont restées inférieures à 5 mg/l du 19 août au 25 septembre. Cette période est concomitante à la dévalaison des alosons.

Ce contexte hydrométéorologique n'a pas permis d'atteindre les objectifs du SAGE Estuaire à Bordeaux qui a enregistré 45 jours sous le seuil objectif de 5 mg/l, dont 38 jours consécutifs.



définies par la légende. De haut en bas : Libourne, Bordeaux et Cadillac. La période représentée est : 1 juin – 12 octobre 2016.

Moyens humains

VIVRE AVEC LES CRUES



PAPI de la Garonne girondine

Objectifs poursuivis

Informer et concerter pour déterminer les actions pertinentes à envisager dans le PAPI.

L'année 2016, est une année de transition devant permettre d'engager dans la préparation des actions et du dossier du PAPI Garonne, les collectivités et les acteurs concernés par la gestion des inondations du territoire de la Garonne girondine. Le SMEAG doit élaborer le dossier présentant le programme global à partir des projets identifiés conjointement. Le PAPI est par la suite instruit par les services de l'Etat et labellisé par la Commission Mixte Inondation.

Le SMEAG s'est porté maître d'ouvrage de cette animation dès 2015, poursuivie en 2016, afin de donner suite aux travaux d'études qu'il a menées pour réaliser le diagnostic du fonctionnement des ouvrages de protection contre les inondations de ce territoire.

Les actions proposées dans le programme d'action doivent répondre à une stratégie globale concertée de réduction de la vulnérabilité du territoire qui s'appuie sur les 7 axes thématiques réglementaires.

Les actions sont portées localement par les collectivités ou les acteurs gestionnaires afin de réduire la vulnérabilité du des personnes et des biens du territoire et améliorer le fonctionnement naturel de la Garonne (zones-humides, zone d'expansion des crues).

Description de l'action

Préparation du PAPI dit « complet » : recherche des maîtres d'ouvrage pertinents.

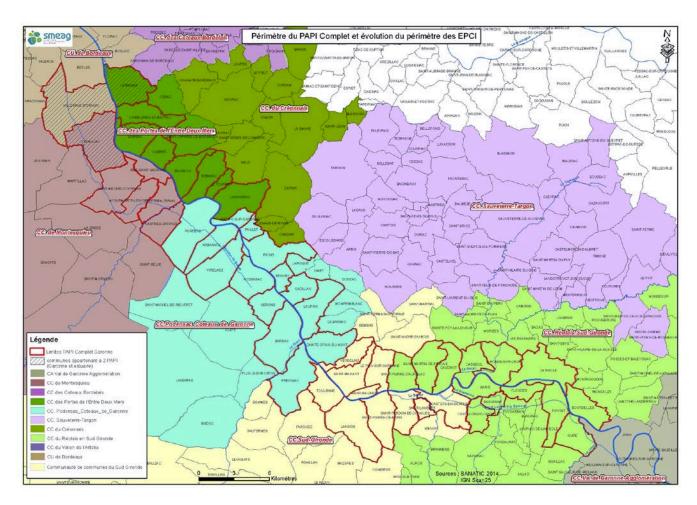
L'ensemble des acteurs, des Communautés des Communes et des communes concernés par la gestion des inondations qui a été impliqué dans les études du PAPI d'intention, a fait l'objet dès la fin de l'année 2015 et en 2016 d'une présentation de synthèses des résultats des études :

fonctionnement hydraulique, état des ouvrages et fonctionnement prévisionnel, estimation des coûts potentiels nécessaires à leur remise en état.

Le SMEAG a réalisé des synthèses localisées et a organisé des réunions d'information à destination des services techniques et des élus des communautés de communes soucieux de répondre au mieux aux enjeux de la gestion des risques pour leurs concitoyens.



Par ailleurs, l'élaboration d'une synthèse technique globale a été confiée au Bureau d'étude Hydratec, afin de constituer les premiers éléments du dossier PAPI.



La concertation menée en 2016 s'est trouvée confrontée à l'évolution réglementaire et législative en cours (Loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et Loi Notre du 7 août 2015 et décret « digue » de mai 2015). Le constat local était que le projet de nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI 33) ne permettait pas aux EPCI de s'engager vers des actions concrètes au sein du PAPI, dans la mesure où il proposait de réduire de 9 à 6 les EPCI existantes sur le territoire, redistribuant les cartes des compétences, et des maîtrises d'ouvrages à partir de janvier 2017.

Les compétences liées à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI), seront assurées par les EPCI à compter du 1^{er} janvier 2018, impliquent d'affiner davantage la connaissance des enjeux pour chacun.

Bien que l'information et la sensibilisation des acteurs aient été dispensées par le SMEAG en 2016, la réorganisation territoriale en cours, tant en terme de gouvernance que de compétences n'a pas permis de faire partager l'élaboration une stratégie commune pour faire naître les actions du PAPI Garonne girondine.

Moyens humains

FAVORISER LES ECHANGES ET LES BONNES PRATIQUES



Observatoire Garonne

Objectifs poursuivis

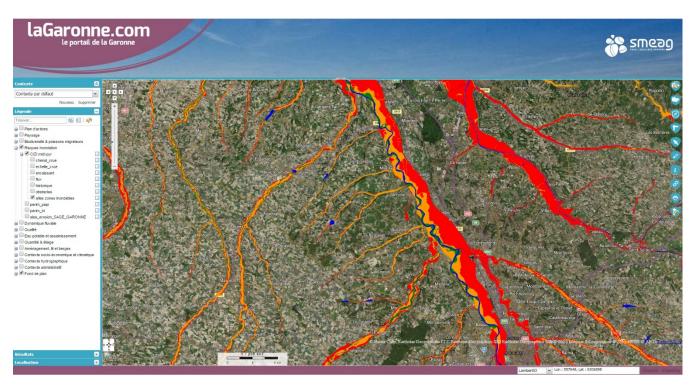
La vallée de la Garonne bénéficie de très nombreuses politiques publiques de gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques. Le SMEAG en tant qu'acteur reconnu de la gestion de la Garonne, depuis plus de 20 ans, porte un certain nombre de ces programmes : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), Plan de Gestion d'Etiage (PGE), Animation de la partie Garonne du PLAn de GEstion des POissons MIgrateurs (PLAGEPOMI), NATURA2000.

Conscient de ces enjeux liés à l'eau et au partage des données existantes, le SMEAG en tant qu'établissement public a souhaité créer des outils de valorisation et d'observation du fleuve Garonne. Ceux-ci ont une double vocation : la valorisation du fleuve Garonne et l'aide à la décision et à l'évaluation dans sa gestion stratégique.

Pour cela, l'observatoire centralise les données ayant trait à la Garonne et les analyse. Il s'agit d'un outil fédérateur, construit de façon à porter un regard partagé sur la Garonne (outil d'analyse et non de mise en ligne de données brutes).

Cet outil a pour but de constituer la base de l'observation du fleuve « Garonne » en offrant une analyse des données existantes. Il permet également de valoriser les compétences et l'acquisition de connaissances du SMEAG et de l'ensemble des acteurs liés à la Garonne.

http://observatoire-garonne.fr



CIZI des zones inondables - Occitanie

Description de l'action

Le programme d'action 2016 a été structuré en 3 axes :

Axe 1. Accentuer l'accès à la connaissance sur la Garonne en valorisant et mettant à jour les éléments déjà intégrés à l'observatoire

Les premiers outils de l'observatoire Garonne ont été créés en 2015 et complétés en 2016. Parmi eux, il existe une interface cartographique permettant de visionner un nombre important de données issues des travaux du SMEAG ou d'autres acteurs de la Garonne. Un catalogue de données expliquant de façon approfondies les informations liées à ces éléments a également été mis en place. L'objectif en 2016 a été de valoriser ces données par différents moyens (mise à jour des données, communication, échanges...).

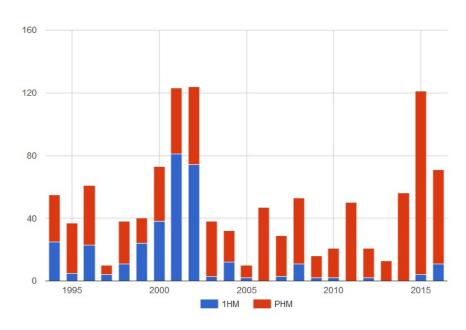
Principaux résultats :

- 1 élément cartographique mis à jour
- 10 indicateurs du tableau de bord « poissons migrateurs » mis à jour
- 10 indicateurs du tableau de bord « gestion d'étiage » mis à jour
- 3 newsletters d'information envoyées

Axe 2. Améliorer la connaissance sur la Garonne en intégrant de nouvelles données et de nouveaux indicateurs à l'observatoire

130 données géographiques et plus d'une vingtaine d'indicateurs répartis sur deux tableaux de bord

avaient été intégrés dans l'observatoire en 2015. En 2016, l'objectif était de continuer à enrichir l'observatoire en intégrant de nouvelles données acquises par le SMEAG ou acteurs de la d'autres Garonne (dynamique fluviale, qualité de l'eau, inondation...). Concernant la partie « Tableau de bord », le but a été de créer de nouveaux indicateurs dans les deux premiers tableaux de bords et de mettre à jour les indicateurs existants.



Evolution de la répartition des géniteurs de saumons

<u>Principaux résultats :</u>

- 15 éléments cartographiques ajoutés à l'observatoire
- 12 indicateurs ajoutés au tableau de bord « poissons migrateurs »
- 15 indicateurs ajoutés au tableau de bord « gestion d'étiage »
- Lancement de la réflexion sur la création d'un nouveau tableau de bord sue la « Qualité »

Axe 3. Mettre en réseau les acteurs de la Garonne grâce à la création d'un outil d'échange d'expériences et son animation

L'observatoire Garonne doit également constituer un lieu d'échange ; un lieu d'échange non pas uniquement basé sur de la donnée technique mais aussi sur les expériences.

Le SMEAG a un vrai rôle de fédérateur et de mise en relation des acteurs sur la thématique Garonne. Dans ce cadre, en 2016, il a été créé un outil de référencement des diverses actions entreprises sur le territoire Garonne. Celui-ci prend la forme de fiches descriptives de diverses actions classées par thème. Cette partie de l'outil est très intéressante mais implique une animation importante et une connaissance locale de ce qui est réalisé.

Principaux résultats :

- Création d'une plateforme technique d'échange d'expérience entre acteurs
- Intégration d'une quinzaine de fiches expériences

En 2016, le dossier a fait l'objet d'une négociation avec l'agence de l'eau et a débouché sur la création d'une convention financière pluriannuelle de 3 ans (2017, 2018, 2019). Cela va permettre de pérenniser cet observatoire sur le moyen terme.

Moyens humains

PARTAGE DES CONNAISSANCES ET MISE EN RESEAU DES ACTEURS

Collaboration avec la Recherche appliquée

Objectifs poursuivis

Le SMEAG mobilise aujourd'hui plusieurs dispositifs pour favoriser le partage des connaissances Garonne et plusieurs moyens d'animation pour favoriser la mise en réseau des acteurs. Parmi ces dispositifs, les objectifs du travail avec la recherche appliquée sont de proposer des sujets de réflexion, valoriser les résultats de la recherche afin d'enrichir la réflexion et les actions du SMEAG et des acteurs locaux de nouveaux éléments de connaissance. Les objectifs prioritaires au titre de 2016 étaient de faire un retour auprès des acteurs locaux et partenaires institutionnels des résultats des programmes de recherche clôturés récemment.

Description de l'action

Dans le cadre du programme innovation de l'agence de l'eau Adour-Garonne, Acceptables Avenirs a développé, en consortium avec les laboratoires de recherche Ecolab, et Irit, et du SMEAG, une plateforme d'évaluation hydromorphologique et socioéconomique, des zones humides de vallées alluviales (PEZH). La plateforme contient un système d'évaluation socio-économique qui permet d'évaluer pour des milieux humides, les gains engendrés par un projet sur les activités économiques, les services écosystémiques, et les valeurs patrimoniales.

Le modèle a été testé sur le site pilote Mas Grenier-Sabatou du SMEAG. Le modèle distingue les valeurs monétaires associés aux activités économiques, les valeurs reconstruites représentées par les coûts associés aux équivalents techniques des services écosystémiques, et les valeurs patrimoniales qui permettent de prendre en compte les perceptions et les rapports des individus aux milieux naturels. Le modèle permet de comparer plusieurs scénarios pour lesquels les gains sont évalués par rapport au scénario de référence. Ces éléments prospectifs ont été diffusés et intégrés dans les réflexions conduites par le SMEAG et ses partenaires (Agence de l'eau, Fédération de pêche, CD82, Catezh Garonne) autour de la restauration du site, notamment lors des visites du printemps 2016.

En collaboration également avec Ecolab, le SMEAG a réalisé une fiche de synthèse des acquis des travaux de recherche, du programme ATTENAGUA en particulier, sur le rôle des plaines alluviales dans la dénitrification des eaux souterraines.

Des premiers contacts ont été établis avec la zone Atelier PYGAR associant le CNRS et plusieurs laboratoires de l'Université de Toulouse qui vise la mise en place d'un atelier sur Les Pyrénées et le Bassin Fluvial de la Garonne avec l'ambition de collaborer pour et avec les acteurs des territoires

Enfin le SMEAG est partenaire associé du projet AGUAMOD (2016-2019) qui regroupe côté français le laboratoire Ecolab et l'Irstea de Bordeaux (volet sociologie). L'objectif du projet, qui a démarré en juillet 2016, est de proposer à l'ensemble des acteurs du territoire du sud-ouest européen un outil d'aide à la gestion intégrée de la ressource offrant des simulations hydro-agro-climatologique à l'échelle des bassins versants dont celui de la Garonne.

Moyens humains

10 % d'un ETP.

Partenariat avec Ecolab / IRIT / SMEAG.

prospective

Un simulateur pour mieux

évaluer le futur des zones humides

Les orientations fondamentales et les dispositions du SDAGE Adour-Garonne soulignent que pour gérer durablement les eaux, préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides, il convient que les programmes d'action présentent une bonne acceptabilité sociale et économique. Dans le cadre du programme innovation de l'agence de l'eau Adour-Garonne, Acceptables Avenirs a développé, en consortium avec les laboratoires de recherche ECOLAB et IRIT, et du SMEAG, une plateforme d'évaluation hydromorphologique et socioéconomique des zones humides de vallées alluviales (PEZH).

PHILIPPE VERVIER - A COEPTABLES AVENIRS

a plateforme PEZH s'adresse aux phases amont des programmes pour tester, évaluer, ajuster les actions et projets en rapport avec les zones humides au sein des vallées alluviales, en intégrant les dimensions environnementales, économiques et sociétales.

Un simulateur hydromorphologique avancé

La plateforme PEZH propose un simulateur hydromorphologique qui permet, à partir d'un modèle nappe / rivière de générer des cartographies des milieux humides des vallées alluviales. Le simulateur permet de définir des zones pouvant accueillir des milieux humides au sein des plaines alluviales avec une probabilité forte ou faible.

La plus value de cet outil est de simuler les conséquences sur les milieux humides d'aménagements du cours d'eau, de travaux dans la plaine, ou des changements climatiques (figure 1).

Un système d'évaluation socio-économique intégré

La plateforme contient un système d'évaluation socio-économique qui permet d'évaluer pour des milieux humides, les gains engendrés par un projet sur les activités écono-





Figure 1. Milieux humides à fort potentiel de la période 1973-1982 et comparés à ceux simulés pour l'horizon 2030

miques, les services écosystémiques, et les valeurs patrimoniales. Le modèle a été testé sur le site pilote Mas Greiner-Sabatou du SMEAG (figure 2). Le graphique produit par le modèle permet de comparer plusieurs scénarios pour lesquels les gains sont évalués par rapport au scénario de référence.

Un accès facilité pour les utilisateurs

La plateforme PEZH a été développée avec la forte volonté de mettre à disposition des acteurs des programmes d'actions des outils qui leur permettront d'avoir une évaluation préalable rapide des conséquences environnemen-



Figure 2. Présentation graphique des sorties du système d'évaluation sodo-économique.

tales, économiques et sociétales de leurs scénarios. Les outils de la plateforme ont aussi la particularité de livrer des informations faciles

d'accès à l'ensemble des parties prenantes pour que les processus de concertation soient les plus objectifs possibles. O

24 Cldour Garonne 133 mars 2016

PARTAGE DES CONNAISSANCES ET MISE EN RESEAU DES ACTEURS

Bonnes pratiques – Participation à l'appel à projets du programme Interreg SUDOE

Objectifs poursuivis

Le SMEAG mobilise plusieurs dispositifs pour favoriser le partage des connaissances et plusieurs moyens d'animation pour favoriser la mise en réseau des acteurs. Parmi ces dispositifs la participation à des appels à projets de programmes européens dans le cadre de la mission de coopération transfrontalière doit permettre de :

- **identifier et approfondir des sujets communs, innovants,** pour améliorer les connaissances du fleuve et de ses écosystèmes au regard des connaissances des partenaires transfrontaliers, pour développer des actions appropriées ;
- partager les savoir-faire et retour d'expériences entre territoire de Garonne et territoire des partenaires pour faciliter et inciter la mise en œuvre d'actions répondant aux enjeux du fleuve;
- faire connaître et valoriser les expériences locales et bonnes pratiques existantes sur la Garonne à une échelle européenne ;
- améliorer les pratiques des acteurs de Garonne par le financement et le développement de méthodes et d'outils qui n'entre pas dans le cadre des financements nationaux.

Les objectifs pour 2016 étaient d'établir un nouveau dossier de pour répondre au nouvel appel à projets du programme Interreg VB Sud-ouest européen (candidature refusée en 2015).

Description de l'action

Le travail du SMEAG a consisté à rechercher des partenaires garonnais, définir le contour et les résultats attendus des actions à mener par le SMEAG et ses partenaires de Garonne en cohérence avec les objectifs du programme ; estimer les calendriers et budget prévisionnels pour les années 2018, 2019 et 2020.



L'objectif principal du projet RIVERSUDOE, qui sera présenté en mars 2017, est de développer des outils et des méthodes communes qui pourront être transférés à d'autres acteurs du Sud-ouest européen. Les thèmes identifiés pour les échanges d'expériences sont :

- Les méthodes de participation (au sens large allant de l'information à la co-construction) des habitants et citoyens,
- Les méthodes de préservation des zones humides, corridors écologiques et services écosystémiques dont la préservation de la ressource en eau,
- Les outils de gestion foncière des espaces naturels en particulier des espaces fluviaux.

Afin de permettre la construction des méthodes communes, un groupe de travail spécifique est organisé dans le cadre du projet dont le SMEAG serait responsable.

Moyens humains

PARTAGE DES CONNAISSANCES ET MISE EN RESEAU DES ACTEURS

Collaboration avec la Garonne Aranaise

Objectifs poursuivis

Cette mission intervient en support des missions thématiques du SMEAG. Elle consiste à favoriser la participation des acteurs espagnols aux démarches françaises. La priorité pour 2016, sous coordination du SMEAG, était de dégager les axes de travail des acteurs français (SMEAG, Etat, Agence de l'eau Adour Garonne) avec les acteurs de la Garonne aranaise. Ce travail pourra être utile dans le cadre du SAGE Garonne et du Plan de Gestion d'Etiage Garonne-Ariège, ainsi que pour la définition d'une gouvernance Garonne qui pourrait intégrer la dimension transfrontalière de la Garonne.

Déroulé de l'action

Avec la relance du Plan de Gestion d'Etiage Garonne – Ariège en 2016, la priorité a été donnée à ce dossier. En décembre 2016, le SMEAG a déposé, en partenariat avec le Conseil Général du Val d'Aran, la Province de Lérida, la Confédération Hydrographique de l'Ebre, l'Agence Catalane de l'Eau et la communauté de Communes du Canton de Saint-Béat pour la partie française, un projet au titre de programme de coopération POCTEFA dont l'objectif est de mieux connaître les débits de la Garonne en étiage, mais également en période de crue, et de proposer une gouvernance transfrontalière pour la gestion du fleuve. Le résultat de la 1ère phase de sélection des candidatures est attendu pour avril 2017.

Moyens humains

LA COMMUNICATION GÉNÉRALE

Objectifs poursuivis

Dans un contexte règlementaire en plein évolution, l'appropriation des objectifs de la gestion de l'eau et la compréhension des enjeux par tous est indispensable à l'émergence de projets ambitieux à l'échelle des bassins versants.

La période transitoire concernant les difficultés financières du SMEAG s'est encore étalée sur 2016.

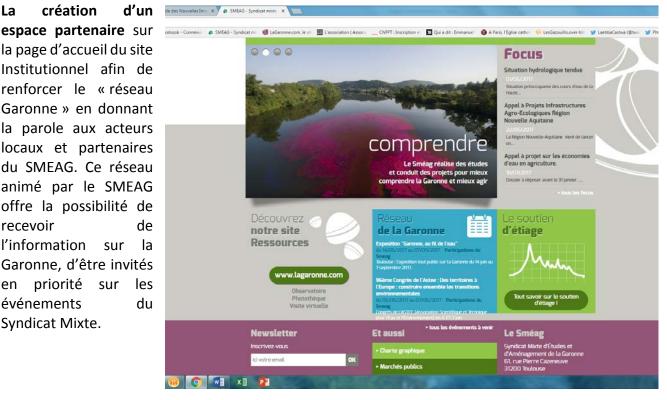
Dans le cadre de la réforme territoriale, le rôle du SMEAG est d'être au service des territoires en jouant un rôle d'information, d'animation et de coordination vis-à-vis des collectivités territoriales. L'objectif essentiel du SMEAG est de partager les connaissances et les expériences, de les capitaliser, de faire connaître un certain nombre d'outils ou de projets à engager.

Le but est aussi de leur permettre de repérer et de mieux connaître les acteurs régionaux susceptibles de les guider dans leur démarche.

Description de l'action

Des outils de communication ont été consolidés, tels que :

- La création d'un espace Extranet de mise à disposition de documents de travail pour les partenaires extérieurs : une plateforme d'échanges, pour mise ne ligne des documents de travail et fidélisation des utilisateurs et du réseau technique.
- La création la page d'accueil du site Institutionnel afin de renforcer le « réseau Garonne » en donnant la parole aux acteurs locaux et partenaires du SMEAG. Ce réseau animé par le SMEAG offre la possibilité de recevoir de l'information sur la Garonne, d'être invités priorité sur les événements du Syndicat Mixte.

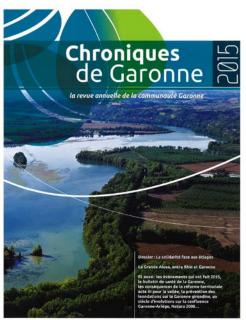


Le périmètre du réseau et son animation pourront évoluer, en lien par exemple avec l'élargissement de la structure, son projet de reconnaissance EPTB et la vie des projets (ex : contributions à l'Observatoire Garonne).

D'autres actions ont été conduites :

- La mise à jour régulière des deux sites Internet www.SMEAG.fr et www.lagaronne.com
- La diffusion d'une newsletter en septembre 2016
- L'édition des Chroniques de Garonne 2015 dont le thème central abordait la réforme territoriale.

Moyens humains





VIE ET FONCTIONNEMENT DE LA ST	RUCTURE

LES RESSOURCES HUMAINES

Le SMEAG se positionne en tant que référent pour redonner à la Garonne sa place privilégiée dans les orientations d'aménagement du territoire et pour assurer une qualité de vie à ceux qui vivent autour du fleuve. Sa compétence s'appuie sur son expertise technique et scientifique, ainsi que sur sa connaissance du territoire et des habitants du bassin versant de la Garonne.

La structure comprend 15 agents.

La grande majorité des agents du SMEAG sont titulaires de la fonction publique.

Structure de l'effectif au 31/12/2016

	2016	%
Fonctionnaires titulaires ou stagiaires	11	73,33%
Agents non-titulaires permanents (CDI)	3	20,00%
Agents non-titulaires non-permanents	1	6,66%
Effectif total tout confondu	15	100,00%

15 postes sont pourvus, mais représentent 13,33 ETP compte tenu des temps partiels.

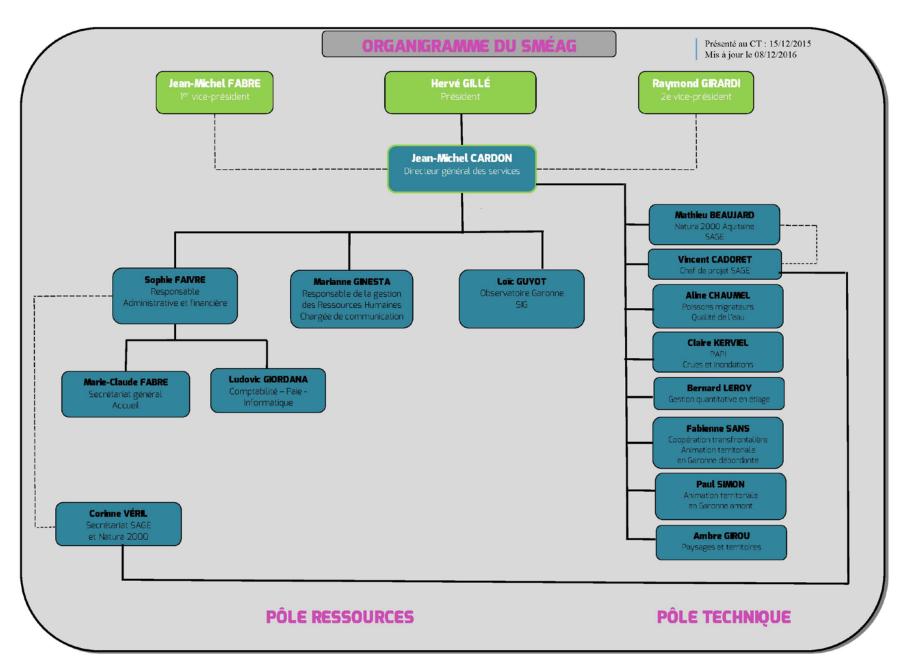
- 1 agent est affecté au budget annexe « Gestion d'étiage ».
- 1 agent est mis à disposition à 77 % de son temps de travail de deux EPCI.

L'effectif est stable depuis 2009, de même que la répartition des types d'emploi. Evolution des carrières entre 2009 et 2016

Taux de mobilité interne : 0 Avancement de grade : 0 Promotion interne : 1

Ce qui caractérise l'année 2016, est le taux d'absentéisme pour maladie ordinaire des agents permanents du SMEAG. Celui-ci s'élève à 20,78 % (soit 42 jours en 2016) à comparer au taux moyen national d'absentéisme dans la fonction publique territoriale de 9,30 % (données Sofaxis 2015).

Selon les données des DRH des grandes collectivités, cette fois, le taux moyen d'absentéisme pour 2015 était de 7,85 %. Ce taux est calculé sur une base calendaire et sur un périmètre « compressible », c'est-à-dire intégrant la maladie ordinaire, les accidents de travail, la maladie professionnelle, les congés de longue durée, ...



LES BUDGETS DU SYNDICAT

LE BUDGET PRINCIPAL

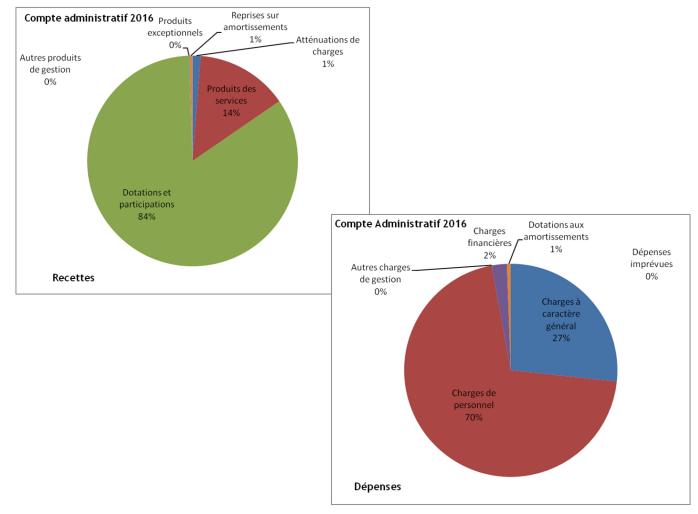
Section de fonctionnement :

- Les opérations de l'exercice 2016 du Budget Principal du SMEAG s'élèvent:
- En dépenses: **à 1 333 875,65 euros**
- En recettes: **à 1 280 350,19 euros**
- Le résultat comptable de l'exercice correspond à un déficit de 75.525,46 euros, qui s'explique par des recettes attendues moindres et des dépenses plus élevées, par rapport aux prévisions).
- Le résultat de clôture, qui intègre l'excédent dégagé fin 2015, s'élève à 367 054,60 euros.
- La prise en compte des restes à réaliser, conduit à un résultat cumulé de 421 162,60 euros.

Certaines actions menées par le SMEAG n'ont pu suivre leur exécution prévue (principalement Phase II de l'élaboration du SAGE et rédaction du PAPI complet) du fait de l'absence des agents chargés de ces dossiers au cours de cette année 2016.

Les dépenses courantes, hors études, n'ont pas subi d'évolution sensible, Les charges financières sont en diminution par rapport à l'exercice précédent.

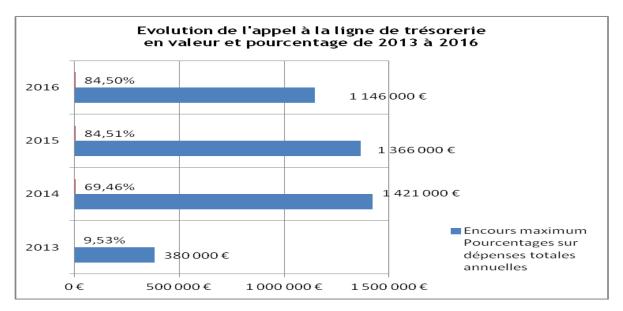
Les charges de personnel sont relativement stables par rapport à 2015.



Ligne de trésorerie :

Alors que les versements des subventions sont liés à l'activité du SMEAG et à la célérité à les solliciter auprès des financeurs, le versement des participations dues par les collectivités membres est lié à leur fonctionnement propre et non à la prise en compte des besoins financiers de la structure. Ces versements sont opérés généralement au cours du second semestre.

On note ainsi de grandes disparités dans les dispositions prises par les collectivités membres. Le SMEAG fait appel chaque année, depuis 2013, à une ligne de trésorerie négociée auprès des organismes bancaires, qui génère des frais de gestion supportés par les collectivités membres.



Section d'investissement:

L'exécution de l'exercice 2016, en dépenses et en recettes, présentée par chapitre, est la suivante :

Chapitre	Libellé	Budget 2016	CA 2016
040	Opérations d'ordre transfert entre section	6 300	6 021,06
13	Subventions d'investissement	0	0,00
20	Immobilistaions incorporelles	6 160	2 134,80
21	Immobilisations corporelles	18 841	7 194,20
Total dépenses		31 301	15 350,06
Chapitre	Libellé	Budget 2016	CA 2016
001	Excédent antérieur reporté	7 917	
10	Dotations, Fonds divers et réserves	1 512	1 511,48
040	Opérations d'ordre transfert entre section	8 300	7 941,71
13	Subventions d'investissement	13 572	7 818,00
Total recettes		31 301	17 271,19

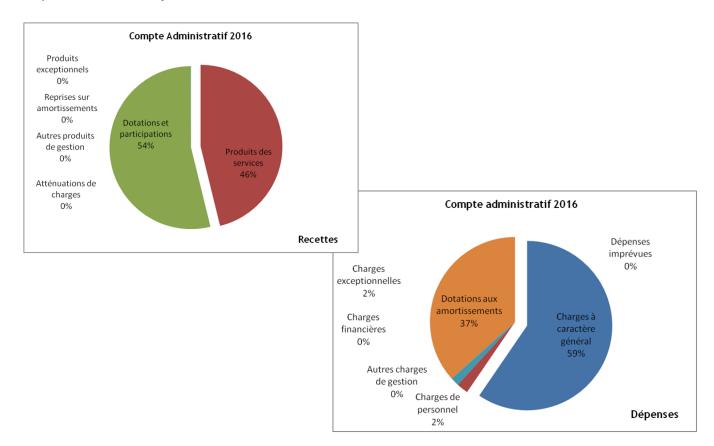
LE BUDGET ANNEXE GESTION D'ETIAGE

Section de fonctionnement :

- Un niveau élevé de rattachements en dépenses a été opéré sur cet exercice correspondant à la facturation EDF de la part variable de la campagne de soutien d'étiage 2016 : 2.368.135.00 euros.
- Les rattachements en recettes correspondant à l'aide accordée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne s'élève à 1 257 853,00 euros.
- Les rattachements en recette au titre de la redevance 2016 s'élève à 1.073.000,00 euros.
- Les opérations liées au rattachement sont plus élevées en dépenses qu'en recettes; les recettes rattachées ayant été évaluées de façon pessimiste en fonctions des informations connues et par extrapolation.
- Le résultat de clôture est excédentaire de 577 111,22 euros.
- Ce résultat prend en compte le résultat de l'exercice précédent de 2.358.405,86 euros, la réalisation des opérations de gestion de l'année 2016 et la constitution de la provision à hauteur de 2 000 000,00 euros.

L'excédent réellement dégagé est de 218 705,96 euros.

La provision est, à ce jour, à son niveau maximum.



Section d'investissement:

Aucun crédits n'avaient été inscrit au titre de l'exercice budgétaire, ni en dépenses, ni en recettes. Le résultat de l'exercice est à zéro pour cette section.



61 rue Pierre Cazeneuve 31200 TOULOUSE

Tel: 05.62.72.76.00 / Fax: 05.62.72.27.84 <u>www.SMEAG.fr</u> / <u>www.lagaronne.com</u>

Nos collectivités membres











